

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Programme statistique 2003

	page
INSEE	
- Programme de rénovation du recensement de la population	3
- Direction des statistiques démographiques et sociales	9
- Département de la démographie	
- Division recensements de la population	9
- Mission Estimations localisées de population	11
- Cellule Statistiques et études sur l'immigration	11
- Répertoires et mouvement de la population	11
- Pôle Infrastructures géographiques.....	12
- Répertoires des équipements.....	12
- Division enquêtes et études démographiques.....	13
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages	
- Division conditions de vie des ménages.....	15
- Division prix à la consommation	20
INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES - INED	23
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	
- Département des études et de la prospective	33
- Centre national de la cinématographie - CNC	35
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES	
- Direction centrale de la police judiciaire	41
MINISTÈRE DES SPORTS	
- Direction du personnel et de l'administration, Mission Statistique	45
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
- Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation.....	49
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	
- Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE)	
- Cellule statistique du service des Français à l'étranger	57
Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003	61

INSEE - Programme de rénovation du recensement de la population

1 - Exposé de synthèse

La rénovation du recensement de la population se poursuivra en 2003. Une étape importante a été franchie en février 2002 avec le vote de la loi sur la démocratie de proximité, dont le titre V est consacré au recensement de la population. Le calendrier des opérations, qui prévoit la réalisation début 2004 des premières enquêtes de recensement, se trouve donc conforté.

Les opérations sur le terrain ne peuvent commencer qu'une fois le dispositif juridique nécessaire mis en place. Après le vote de la loi, les textes d'application doivent être pris, à commencer par un décret en Conseil d'Etat. La publication des textes réglementaires au Journal officiel et l'inscription dans la loi de finances des crédits correspondant à la dotation forfaitaire permettront aux communes de s'organiser pour la première collecte et, notamment, d'inscrire à leur budget les crédits nécessaires pour la réalisation de celle-ci.

Le projet de programme statistique présenté ici repose sur l'hypothèse que la première collecte aura lieu en janvier et février 2004. Elle commencera, dans les communes dont la population est supérieure ou égale à 10 000 habitants, aussitôt achevée une tournée de reconnaissance sur le terrain permettant de s'assurer que les adresses à recenser sont précises. Une tournée de reconnaissance sera organisée dans les communes de moins de 10 000 habitants elles aussi, avec dans ce cas pour objectif principal une meilleure organisation de son propre travail par l'agent recenseur.

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 1999-2003, la rénovation du recensement de la population a connu de sensibles modifications :

- d'une part, il a été décidé d'organiser la collecte en une vague unique de quatre semaines (six semaines dans les communes de 10 000 habitants ou plus) en tout début d'année ;
- d'autre part, une collaboration active entre les communes et l'Insee a été recherchée, sur la base du respect des libertés publiques et de la confidentialité des données ;
- enfin, le calendrier du processus législatif s'est traduit par un décalage dans le temps du démarrage des opérations de terrain, initialement prévu fin 2001.

2 - Travaux nouveaux pour 2003

L'année 2003 sera marquée par la poursuite de la préparation des opérations de terrain. La réflexion menée à partir de la fin de 2002 sur le dispositif de diffusion des résultats du nouveau recensement de la population se terminera avant fin 2003 ; elle se déroulera dans le cadre d'un groupe de travail du CNIS et sera éclairée par l'évaluation de la diffusion des résultats du RP 99.

1 - La préparation en 2003 des opérations de terrain revêtira les formes suivantes :

Les tests de collecte seront poursuivis selon des modalités qui sont précisées dans la fiche jointe. Il s'agit d'organiser des opérations d'une ampleur suffisante pour roder en vraie grandeur l'essentiel des procédures de la collecte à venir, et pour assurer l'intégration et la compatibilité des différents composants du recensement rénové.

Cette « répétition » sera menée en collaboration avec une centaine de communes de métropole et des DOM et revêtira une ampleur plus grande que les tests programmés en 2002. Elle portera sur environ 40 000 logements. Des négociations sont en cours pour associer un ou deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à ces tests.

L'avis d'opportunité du CNIS sur le programme d'enquêtes de rodage ainsi défini a été obtenu en mai 2002.

Rappel du programme de tests 2002 :

L'année 2002 aura été consacrée à la mise en oeuvre de tests opérationnels destinés à vérifier la capacité des différents acteurs à mettre en oeuvre sur le terrain les propositions techniques élaborées par les concepteurs.

Ces tests se sont déroulés selon quatre modalités :

- des tests (menés par l'INSEE seul) sur les protocoles de collecte dans les communes de moins de 10 000 habitants. Prévus initialement en 2001, ces tests n'avaient pu être réalisés, faute de moyens. Ils se sont déroulés au printemps 2002 dans des communes de plus de 3 000 habitants et visaient à vérifier la faisabilité dans ce type de communes d'une tournée préparatoire qui permettrait de contrôler l'exhaustivité de la collecte le plus en amont possible et de procéder à la numérotation des questionnaires au moment de leur dépôt auprès des ménages ;

- sur le site expérimental que l'Insee a mis en place à la direction régionale de Rhône-Alpes. Ce site travaille en association étroite avec trois communes de son environnement : deux communes de plus de 10 000 habitants et une commune au-dessous de ce seuil. Des tests de collecte y ont été réalisés en septembre et octobre 2002, mettant en oeuvre en vraie grandeur les modalités de collecte prévues pour les enquêtes de recensement de 2004. L'objectif visé par ce dispositif est de mettre au point les organisations cibles pour la réalisation du recensement, d'évaluer les charges incombant aux différents partenaires, de participer à la définition des plans de formation, et aussi d'effectuer une première validation de l'intégration des composants informatiques développés par l'Insee. Ce site participera à la mise en oeuvre de la communication externe autour de la rénovation ;

- pour les départements d'Outre-Mer, une campagne de tests a eu lieu au printemps 2002 en Guyane et à la fin de l'été à la Réunion. Ce programme s'appuyait sur les enseignements tirés des divers tests réalisés en métropole, mais ceux-ci ne suffisaient pas du fait du contexte propre à ces départements. Les tests visaient quatre objectifs principaux :

- . s'assurer que le plan de sondage envisagé était opérationnel ;
- . valider l'enchaînement des procédures allant des phases préparatoires (tournée de localisation du bâti dans les îlots du test, tirage de l'échantillon d'adresses) à la collecte elle-même ;
- . étudier la possibilité de réaliser la collecte par dépôt-retrait des questionnaires ;
- . s'assurer de la bonne compréhension des questionnaires par les personnes ;
- . valider la possibilité de mettre à jour, voire de créer un répertoire d'adresses proche de celui de la métropole.

Les tests de 2002 dans les DOM ont été réalisés par l'INSEE sans solliciter la participation des communes. La concertation sur le nouveau recensement dans les DOM se déroule dans le cadre général de la concertation et fait l'objet de consultations locales ;

- enfin, une « répétition » de collecte volumineuse sera préparée fin 2002 pour être exécutée en janvier-février 2003 auprès d'un ensemble de communes de toute taille (cf. fiche jointe).

Quelques enseignements des tests de fin 2001 dans les communes de plus de 10 000 habitants :

Constats de problèmes de repérage d'adresses en cours de collecte

Quelques constats, mais rares, de problèmes de localisation d'adresses en cours de collecte qui apparaissent quand on compare l'adresse complétée par les habitants sur la feuille de logement et l'adresse que l'agent enquêteur avait à visiter.

Localisation des logements, numérotation au dépôt des questionnaires

La localisation des logements de l'adresse dans le carnet de tournée en début de collecte a été bien intégrée dans l'ensemble. La numérotation des questionnaires n'est pas toujours faite au moment du dépôt par manque de temps à ce moment.

Dans le suivi des agents enquêteurs, la consigne de vérifier le remplissage des carnets de tournée devrait être renforcée.

Fin de collecte

Pour achever la collecte, on vérifie que pour toute adresse de la liste on a un résultat et que le nombre de logements correspond au nombre de logements attendu. Cette opération, qui sera du ressort de l'équipe communale, devra faire l'objet d'une description précise dans le manuel du responsable communal.

Contrôles en bureau

Le plus souvent les contrôles en bureau ont été réalisés en comparant la taxe d'habitation (TH) et les feuilles de logement. Ce contrôle fonctionne bien : pour 91,5 % des adresses, on peut valider que l'adresse recensée est bien celle qui a été échantillonnée.

Contrôles sur le terrain

Les contrôles sur le terrain ont eu lieu pour les adresses non validées en bureau (8,5% des adresses), pour un échantillon de logements non enquêtés et de logements vacants ainsi que pour un échantillon de logements recensés.

L'entretien, quand il a lieu, dure moins de dix minutes. Certains enquêteurs ont pu le réaliser par téléphone.

2 - Le site expérimental poursuivra ses travaux en 2003. L'objectif visé est toujours, en collaboration avec trois communes volontaires, de réaliser l'enchaînement des opérations de collecte de manière à contrôler la pertinence et l'efficacité de l'organisation prévue. Il ne s'agit pas seulement, comme lors des tests, de lever des options techniques précises, mais aussi et surtout de s'assurer que la collaboration entre les communes et l'INSEE peut se dérouler conformément au schéma convenu, avec un bon assemblage des applications informatiques.

Les enseignements tirés des travaux menés en 2002, qui portaient sur la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL), et qui comportent aussi des tests de collecte dans les trois communes concernées, dicteront la nature précise des opérations à inscrire en 2003 au plan de charges du site expérimental. Il convient de tester précisément les hypothèses actuelles du programme, notamment sur l'organisation et les outils de suivi de la collecte.

Il n'est pas prévu que le site réalise un nouveau test de collecte en 2003.

3 - La préparation du nouveau recensement dans les départements d'outre-mer (DOM) donnera lieu à un ensemble de tests en 2003, comme en métropole. Les équipes pourront ainsi se familiariser avec les différents concepts et outils. Il sera aussi possible d'y associer des communes afin de valider le partage des tâches entre les communes et l'Insee. Cette association des communes aux tests de 2003 paraît d'autant plus souhaitable que, contrairement à ce qui se fait en métropole avec le site expérimental, les tests de 2002 ont été menés dans les DOM uniquement par l'Insee. Elle permettra de s'assurer que le protocole envisagé est adapté et acceptable par les communes.

4 - Enfin, la préparation des travaux de terrain sera accompagnée de la poursuite des réflexions sur les méthodes d'estimation. En particulier, des simulations seront effectuées pour apprécier la précision de différents modes de sondage et pour examiner les techniques possibles d'actualisation au moyen des fichiers administratifs, notamment ceux de la taxe d'habitation.

Les travaux d'estimation distinguent les communes en dessous du seuil de 10 000 habitants et les autres communes.

Dans le cas des premières, les données de base pour les estimations proviennent, soit de la collecte exhaustive dans les communes enquêtées à l'année de référence, soit des collectes les plus proches dont on extrapole et/ou rétopole les résultats.

Pour les secondes, il s'agit de combiner les données des cinq enquêtes successives entourant la date de référence.

Le travail méthodologique consiste d'une part à optimiser les modèles d'estimation à partir des données de base, à apprécier leur précision en niveau et en structure pour les statistiques communales et infra-communales, et, d'autre part, à mesurer les gains de précision apportés par l'introduction d'informations complémentaires issues des fichiers administratifs.

3 - Opérations répétitives

Sans objet en l'attente de l'entrée du nouveau recensement en régime de croisière.

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet pour le programme de rénovation du recensement de la population.

5 - Aspects particuliers du programme 2003

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le recensement de la population est une source statistique extrêmement attendue par les utilisateurs d'information régionale et locale, y compris infra-communale. Les résultats du recensement de 1999 sont donc abondamment utilisés par de multiples acteurs de la vie économique et sociale.

L'objectif essentiel de la rénovation du recensement de la population est de fournir annuellement, d'ici quelques années, une information plus fraîche, donc plus utile aux décideurs, que le recensement classique. Pour assurer la production régulière de cette information (qui aura environ trois ans d'âge au lieu de six en moyenne dans le système actuel), il faudra accumuler le produit de cinq collectes successives afin de construire des synthèses statistiques couvrant les différents échelons géographiques allant du département aux communes et, pour celles de 10 000 habitants ou plus, à l'Iris 2000.

Les premières synthèses statistiques annuelles détaillées aux niveaux communal et infra communal seront publiées fin 2008 et début 2009, environ cinq ans après le lancement de la première vague de collecte. Auparavant, et sans doute à partir de 2005, il aura été possible de produire des résultats concernant la France entière (hors TOM) et ses régions en utilisant les données collectées chaque année.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet pour 2003, les opérations prévues n'étant pas destinées à produire des résultats statistiques.

5.3 Aspects européens

Sans objet pour le programme en dehors de l'intérêt manifesté par Eurostat pour son développement, compte tenu du fait que les raisons qui ont conduit l'INSEE à cette réforme sont observées aussi dans d'autres pays membres de la Communauté.

Toutefois, le nouveau recensement permettra comme par le passé de répondre aux obligations européennes en matière de données portant sur les individus et les logements issues des recensements.

6 - Liste des publications

Les « *Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population* » ont été publiés par le CNIS (rapport n° 56 de février 2000).

Par ailleurs, le programme a fait l'objet en 2000 de la publication de trois articles dans la revue de l'INED (« *Population* » volume 55, n° 4-5, 2000) :

- Présentation du recensement rénové (Guy Desplanques) ;
- Sondage, estimation et précision dans la rénovation du recensement de la population (Jean Dumais) ;

- La précision des données collectées sur une année dans le projet de recensement rénové (Benoît Riandey).

Les *Actes du séminaire du 5 octobre 2000* organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'INSEE sont disponibles auprès de la SFdS (Journal de la SFdS, volume 140, n° 4).

« *La rénovation du recensement français* » (Jean-Michel Durr et Jean Dumais – Actes du Symposium 2001 de Statistique Canada sur la qualité des données d'un organisme statistique. séminaire)

Les *Actes du séminaire du 23 octobre 2001* organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'INSEE seront bientôt disponibles.

Les *Actes du séminaire du 25 juin 2002* organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'INSEE sont en préparation.

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999 - 2003

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 1999-2003, la rénovation du recensement de la population a connu de sensibles modifications :

- d'une part, en raison à la fois des difficultés qu'il y aurait eu à ramener à une date unique des informations collectées par vagues successives d'octobre à juin de chaque année, et des contentieux qu'aurait vraisemblablement occasionnés la répartition tout au long de cette même période des communes présentant une forte saisonnalité de leur activité touristique, il a été décidé d'organiser la collecte en une vague unique de quatre semaines en tout début d'année ;
- d'autre part, la concentration dans le temps des moyens nécessaires à la collecte et la clarification juridique des responsabilités respectives des communes et de l'INSEE ont conduit à organiser une collaboration active entre ces personnes publiques sur la base du respect des libertés publiques et de la confidentialité des données ;
- enfin, le calendrier du processus législatif enclenché sur les recommandations du Conseil d'Etat s'est traduit par un décalage dans le temps du démarrage des opérations de terrain, initialement prévu fin 2001.

Rappel :

Tests de mise oeuvre de la rénovation du recensement de la population

Objectifs généraux

Les tests réalisés en 2002 auront permis de valider les questionnaires et les procédures de collecte avec (en métropole) le concours du partenaire communal, quelle que soit la taille de la commune. Les discussions avec les associations de communes qui vont se dérouler d'ici l'été 2002 et accompagneront la rédaction du décret d'application de la loi sur le RRP vont préciser ces organisations.

De nouveaux tests de collecte seront réalisés au début de l'année 2003 avec les objectifs suivants :

- test des applications informatiques développées pour la collecte ;
- test des formations des acteurs de la collecte ;
- rodage des organisations en direction régionale et dans les communes.

Ce test est proposé à une centaine de communes de toute taille, réparties dans douze directions régionales, y compris une direction des DOM (Guadeloupe). Des négociations sont en cours pour associer un ou deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à ces tests.

La collecte se déroulera sur une partie seulement du territoire des communes choisies. Les questionnaires utilisés seront ceux arrêtés par le comité directeur du RRP fin 2001.

Origine de la demande

Cette phase de test s'inscrit dans la démarche normale de mise au point de la rénovation du recensement.

Principaux thèmes abordés

L'objectif de ces tests est principalement technique et organisationnel. Les informations collectées serviront à la mise au point des procédures de traitement des données en aval de la collecte (codification de certaines variables libellés).

Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Sans objet pour un test.

Unités enquêtées, champ de l'enquête

Les unités enquêtées seront : les ménages ; les personnes vivant dans des habitations mobiles et les personnes sans abri ne seront pas enquêtées au cours de ces tests. Compte tenu de leur objectif, à savoir la mise au point d'organisations pour un recensement de population, le nombre d'enquêtes réalisées sera important puisqu'il portera sur environ 40 000 logements.

Les DOM sont concernés par ces tests.

Un test de collecte auprès des populations vivant en communauté est envisagé pour expérimenter une collecte assistée par ordinateur, comme pour les enquêtes auprès des ménages (CAPI).

Période

Les tests auront lieu de mi-janvier à fin février 2003.

Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse à un questionnaire individuel du recensement est de l'ordre d'une dizaine de minutes.

Groupe de pilotage

La mise en oeuvre de ces tests s'inscrit dans la concertation d'ensemble qui existe autour de la mise en oeuvre de la rénovation du recensement. Cette concertation a été particulièrement active depuis le début de 2002 avec les communes, grâce à l'action des directions régionales de l'Insee.

Diffusion des résultats

Les résultats attendus de ces tests concernent la faisabilité opérationnelle de la rénovation et non pas l'information collectée elle-même. Ils seront portés à la connaissance des partenaires de l'Insee dans cette rénovation, au travers des structures de concertation prévues à cet effet.

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

L'exploitation du recensement de la population de 1999 s'achève début 2002 avec la diffusion des résultats de l'exploitation complémentaire. En 2003, ne subsisteront que quelques travaux d'archivage et de réponse à des demandes spécifiques (Eurostat, ONU...).

Après les recensements de Mayotte et de la Polynésie française en 2002, des recensements auront lieu en 2003 en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

L'enquête "Construction des Identités" (Approche multidimensionnelle des identités individuelles déterminées par le sexe, la langue parlée, le lieu de naissance, le lieu de résidence, la profession, le groupe social ...) sera réalisée sur le terrain au tout début de l'année 2003. La fin de l'année 2003 sera consacrée à la préparation des fichiers et aux toutes premières exploitations.

Le département de la démographie poursuit la mise en place d'un répertoire des équipements. Après réalisation d'une maquette en 2002, sur une première gamme d'équipements, ce répertoire entrera dans une phase plus opérationnelle en 2003.

En 2003, le Répertoire d'immeubles localisés sera mis à jour en prenant en compte les modifications survenues depuis 1999, pour permettre la première collecte du recensement rénové. Le processus de mise à jour annuelle sera mis au point. Le projet CICN3, permettant la prise en compte de Sirène, sera initialisé.

En matière d'état civil, la dématérialisation des échanges sera poursuivie, dans le cadre d'un projet de refonte de la Base de répertoires des personnes physiques.

Département de la démographie Division recensements de la population

1. Exposé de synthèse

La division recensement de la population organise et exploite les recensements généraux de la population, y compris dans les TOM. Elle assure également les recensements complémentaires effectués dans les villes nouvelles ou à la demande des communes en forte croissance démographique.

En l'absence de registre de population, ce qui est le cas en France, le recensement constitue une source indispensable. Il occupe une place essentielle dans le système statistique. Avec le vote de la loi mettant en place le recensement rénové, les objectifs du recensement restent les mêmes : établir la population des différentes circonscriptions administratives, que plus de 200 textes utilisent en référence, fournir les statistiques de base de la population et des logements.

D'autre part, le recensement sert de base aux enquêtes ultérieures auprès des ménages.

Le contenu des bulletins fait l'objet d'une large consultation des principaux utilisateurs sous l'égide du Conseil national de l'information statistique.

Le recensement comporte des informations sur le sexe, l'âge, le statut matrimonial, le département ou le pays de naissance, la nationalité, la résidence au précédent recensement, le statut actif ou non, la profession, l'activité économique, le lieu de travail.

Concernant les logements, le recensement apporte des informations sur le nombre d'occupants, le type de logement, l'année d'achèvement, le nombre de pièces, le statut d'occupation, les installations sanitaires, le chauffage.

L'exploitation du recensement de 1999 s'est achevée mi 2001, avec l'exploitation complémentaire, et l'ensemble des résultats a été disponible début 2002. L'année 2003 est une année de transition, avec la première campagne de collecte prévue début 2004. Toutefois, les recensements complémentaires sont maintenus jusqu'aux premières publications, prévues fin 2007.

Une structure permanente sera mise en place au sein du département de la démographie pour prendre en charge la réalisation courante du recensement rénové, mais elle ne sera véritablement opérationnelle qu'en fin 2004, la première collecte étant prise en charge par les équipes de conception.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Après des recensements à Mayotte et en Polynésie française en 2002, des recensements seront réalisés en 2003 en Nouvelle Calédonie et à Wallis et Futuna.

3. Opérations répétitives

Recensements complémentaires : octobre 2003.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

5. Aspects particuliers du programme 2002

5.2 Aspects "environnement"

Certaines questions du recensement peuvent contribuer à une meilleure connaissance de l'environnement.

5.3 Aspects européens

Dans l'union européenne, les recensements de la population de la campagne 2000, souvent réalisés entre janvier et mai 2001, ont fait l'objet d'orientations définies par Eurostat.

Les orientations définissent la période de collecte, les variables à collecter et les tableaux à fournir à Eurostat. Ce document, à l'opposé d'un règlement ou d'une directive, n'est pas contraignant.

6. Liste des publications

en 1999 - Résultats du dénombrement RP99

- Insee 1^{ère} n° 663 - 664 - 665 – 691 (résultats provisoires et définitifs)
- Fascicules provisoires (par département)
- Fascicules "Populations légales" (bleu) par département

en 2000 - Résultats du dénombrement et de l'exploitation principale

- Insee 1^{ère} n°692-701-707-726-728 sur les évolutions rurales et/ou urbaines du territoire
- Fascicules "Évolutions démographiques" (orange) par département
- Insee 1^{ère} n°731 : Résultats du recensement de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Fascicules jaunes « Tableaux Références et Analyses de l'exploitation principale » par département
- Insee 1^{ère} n°746-747-748-749-750 (présentation de résultats nationaux de l'exploitation principale)

en 2001 – Résultats des exploitations statistiques

Insee 1^{ère} n°758-765-766-767 sur les mobilités et les aires urbaines

Résultats de l'exploitation complémentaire

- Insee-Résultats « Tableaux Références et Analyses du sondage au 1/20e (métropole) »
- Insee 1^{ère} n°787-788-789-790-791-792 (présentation des résultats du sondage au 1/20e)
- Fascicules verts régionaux

en 2002, publications thématiques

- Insee résultats sur les populations étrangères et immigrées
- Insee résultats sur les ménages et les familles

Documentation du recensement de la population du recensement de la population de 1999 : Guides d'utilisation tomes 1 à 10 parus.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Après les retards dus aux problèmes de saisie optique des questionnaires, de l'ordre de 4 mois, le nouveau calendrier a été tenu, en particulier celui de l'exploitation complémentaire et de la diffusion des publications papier.

Mission estimations localisées de population

1. Exposé de synthèse

Entre les recensements de population, l'INSEE élabore chaque année des estimations localisées de population, fondées sur l'utilisation de sources administratives, à l'aide de l'application « ELP ». Après le recensement de 1999, cette application est en cours de refonte. Début 2003, elle permettra d'obtenir des estimations au 1^{er} janvier 2002.

2. Travaux nouveaux pour 2002

En 2003, une réflexion sera entreprise pour prendre en compte dans ces estimations les résultats du recensement rénové.

3. Opérations répétitives

Les estimations sont annuelles. Il peut être envisagé d'incorporer de nouvelles sources administratives.

Cellule statistiques et études sur l'immigration

1. Exposé de synthèse

La cellule Etudes sur l'immigration a été mise en place au début des années quatre-vingt dix, après la création du Haut Conseil à l'intégration. Elle réalise des travaux d'étude sur les populations immigrées et sur les migrations entre la France et l'étranger. Outre les exploitations secondaires de sources statistiques diverses, elle peut collaborer à la mise en place d'enquêtes sur ce thème.

En 2003, la cellule pourra exploiter, en lien avec la CNAV, commanditaire, l'enquête sur les immigrés âgés dont la collecte est prévue fin 2002. Elle mènera également des études à partir de l'enquête EHF (Étude de l'histoire familiale) de 1999. La réflexion entamée en 2002 sur le décompte des immigrés sera poursuivie.

3. Opérations répétitives

Participation aux travaux du groupe permanent chargé des statistiques du Haut Conseil à l'intégration, réponses aux demandes institutionnelles (ONU, Eurostat).

Répertoires et mouvement de la population

1. Exposé de synthèse

Après la rénovation du dispositif de collecte et d'exploitation des bulletins de l'état civil, entreprise en 1998, puis la mise en œuvre de l'application destinée à améliorer la qualité et la mise en place d'une enquête d'exhaustivité, la poursuite des progrès, en qualité et en délai, est attendue d'une dématérialisation croissante des échanges entre les communes et l'Insee ainsi que par un changement dans l'organisation Insee-Inserm pour le traitement des décès.

Ces évolutions se font dans le cadre d'un projet de refonte de la BRPP, qui prendra plusieurs années et qui comporte plusieurs objectifs :

- permettre une dématérialisation accrue des échanges Insee-communes, tant pour l'état civil que pour le fichier électoral,
- fournir une application plus conviviale aux gestionnaires,
- faciliter la production d'indicateurs de gestion et de qualité.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Néant

3. Opérations répétitives

Collecte et exploitation des bulletins de l'état civil

Réalisation de l'enquête d'exhaustivité

Gestion du fichier électoral et du RNIPP

Enrichissement de l'EDP à partir des bulletins d'état civil.

Pôle infrastructures géographiques

1. Exposé de synthèse

Le pôle Infrastructures géographiques de l'INSEE est responsable de la gestion de l'information géographique à l'INSEE : il gère l'évolution des découpages communaux, les bases d'information géographique infra communale, ainsi que les zonages statistiques élaborés par l'INSEE. Dans la perspective du recensement rénové, il met en place dans les communes de plus de 10000 habitants un répertoire d'immeubles localisés (RIL), permettant d'associer à chaque construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le RIL s'inscrit dans la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), menée sous maîtrise d'œuvre IGN.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Mise à jour du RIL à la mi 2003, pour permettre la première collecte du RRP.

Début du projet 2003, qui vise à une intégration complète des bases d'information géographique de l'Insee.

3. Opérations répétitives

Mise à jour annuelle du Code officiel géographique et du RIL.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

La mise à jour du RIL doit être assortie d'indicateurs de qualité et de gestion. Le champ du RIL pourra être étendu à des communes de moins de 10000 habitants, en fonction des besoins.

Répertoire des équipements

1. Exposé de synthèse

L'INSEE et le SCEES ont à plusieurs reprises réalisé ensemble un inventaire des équipements des communes, la dernière fois en 1998. D'autre part, l'INSEE a réalisé une enquête équipements urbains en 1994. Dans une démarche consistant à tirer parti des sources administratives, l'INSEE met en place un répertoire des équipements, qui offrira une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10000 habitants. Pour chaque équipement, seront collectés l'adresse et, si possible, un indicateur de capacité. L'aide des communes serait demandée pour valider l'information rassemblée. Ce projet intégrera des enquêtes sur l'attraction de certains équipements dans les zones rurales, de façon à maintenir l'apport des inventaires communaux précédents. Ce projet sera mené en étroite coopération avec plusieurs SSM.

2. Travaux nouveaux pour 2002

En 2003, après la mise en place d'une maquette sur une première gamme d'équipements, le répertoire devrait être opérationnel dans une première version.

3. Opérations répétitives

Avant d'introduire un équipement dans le répertoire, des tests seront réalisés pour apprécier la capacité à définir l'équipement et la qualité des sources administratives permettant d'obtenir l'information. D'autre part, le répertoire fera l'objet de mises à jour annuelles.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Le projet de répertoire des équipements prend la suite du projet d'inventaire permanent des équipements et services urbains décrit dans le programme à moyen terme.

Division enquêtes et études démographiques

1. Exposé de synthèse

La division enquêtes et études démographiques assure la comptabilité démographique, en particulier le bilan démographique de l'année écoulée. Elle réalise et exploite des enquêtes qui ont un lien avec la démographie. Elle entretient et exploite des bases de données qui s'appuient sur les données démographiques collectées par l'Insee : échantillon démographique permanent (EDP) et études longitudinales de mortalité.

Le début de l'année 2003 sera consacré à la collecte de l'enquête « construction des identités ». L'enrichissement de l'échantillon démographique permanent à l'aide du RP99 se terminera aussi en début 2003.

L'année 2003 sera par ailleurs une année d'exploitations nombreuses des sources qui ont été élaborées dans les années précédentes : enquêtes « Handicaps-incapacités-dépendance » et « Étude de l'histoire familiale », EDP, échantillons de mortalité différentielle.

Enfin l'étude de la comptabilité démographique sera poursuivie avec un élargissement aux DOM.

Une réflexion sera entreprise pour la prise en compte du recensement rénové.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, renouvelées ou de périodicité supérieure à l'année

- Enquête « Construction des Identités »

Cette enquête novatrice vise, par entretien auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des individus de 18 ans et plus, à mesurer, décrire et hiérarchiser les différentes composantes du lien social. Elle cherche à analyser comment chaque individu s'insère dans la société tout en affirmant son individualité et sa singularité, en fonction de l'appartenance à des groupes sociaux (famille, profession, lieu de résidence, ...) mais aussi en fonction de son histoire (mobilité géographique ou sociale notamment) et de caractéristiques plus personnelles comme l'état de santé. Sa préparation et sa réalisation se font en partenariat étroit avec l'INED, l'INSERM, les ministères des affaires sociales, du travail, de la culture et la délégation interministérielle à la ville. Après un test de grande ampleur en 2002, la collecte aura lieu au 1^{er} trimestre 2003 auprès d'un échantillon d'environ 8000 personnes.

2.2. Autres travaux nouveaux ou rénovés prévus pour 2003

Opérations faisant suite au RP 1999

L'enrichissement de l'échantillon démographique permanent par le RP 1999 et la création des nouveaux échantillons de mortalité seront achevés début 2003. Ces sources permettront des études nombreuses en 2003 : études socio-démographiques ou méthodologiques à partir de l'EDP, études des disparités de mortalité et de la mortalité aux grands âges à l'aide des échantillons de mortalité.

Les études de mortalité bénéficieront de l'enrichissement des échantillons de mortalité par les causes de décès ; elles seront menées dans le cadre de partenariats avec l'INSERM, l'InVS (institut de veille sanitaire) et l'INED.

3. Opérations répétitives

3.1. Comptabilité démographique

Les conséquences de la modification des bulletins d'état civil et de l'évolution des modes de circulation de l'information étant désormais intégrées, on va chercher à enrichir les données publiées, notamment sur les reconnaissances et dans la mesure du possible sur le PACS, tout en assurant la qualité des indications fournies et en se préparant à l'apport dans ce domaine des données du recensement rénové de la population. L'intégration des DOM dans le bilan démographique sera poursuivie.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Les données de l'enquête « Étude de l'histoire familiale » sont désormais disponibles avec des pondérations définitives qui, compte tenu de la taille de l'échantillon et du plan de sondage, permettent de donner lieu à des exploitations au niveau régional.

Quant à l'enquête « Handicaps, incapacités, dépendance », elle a fait l'objet d'un travail novateur de pondération du fichier national par la méthode de l'estimation sur petits domaines, qui a permis la publication de résultats pour certaines régions ou groupes de régions et rend possible des exploitations variées à ces mêmes niveaux.

La division réalisera des « Données de démographie régionale », reprenant des travaux faits suite à chaque recensement.

5.2. Aspects "environnement"

Néant

5.3. Aspects "européens"

Les exploitations de l'enquête Étude de l'histoire familiale et de l'Échantillon démographique permanent permettront des comparaisons européennes en matière de comportements familiaux.

6. Publications

Davantage de naissances en 2000 ? - L. Doisneau, *Population et Sociétés*, n°361, octobre 2000

Le handicap se conjugue au pluriel – P. Mormiche, *Insee Première* n° 742, octobre 2000

La prison : un risque plus fort pour les classes populaires - A.Kensey, F. Cassan, L. Toulemon, *Cahiers de démographie pénitentiaire* n°9, décembre 2000.

L'évolution de la fécondité des générations nées de 1917 à 1949 : analyse par rang de naissance et niveau de diplôme - F.Daguët, *Population*, 55(6), 2000.

La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés, une analyse par aire urbaine - Ch.Brutel, M. Jegou et C. Rieu, *Economie et Statistique*, n°336, 2000-6, Janvier 2001.

Bilan démographique 2000 - L.Doisneau, *Insee première* n°757, février 2001

Projections de population à l'horizon 2050, un vieillissement inéluctable - Ch.Brutel, *Insee Première* N° 762, Mars 2001.

La situation démographique en 1998 - C.Beaumel, L.Doisneau, M.Vatan, *Insee Résultats* n° 80-81, avril 2001.

Douze millions et demi de grands-parents - F.Cassan, M.Mazuy, L.Toulemon, *Insee première* n°776, mai 2001

Des ménages de plus en plus petits - M.F. Cristofari, G.Labarthe, *Insee première* n°789, juillet 2001

Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes - F.Cassan, F.Clanché, M.Mazuy, *Insee première* n°797, juillet 2001

Le handicap et institution : le devenir des pensionnaires entre 1998 et 2000 - P.Mormiche, *Insee première* n°803, septembre 2001

Enquête Handicaps-incapacités-dépendance, résultats détaillés - C.Goillot, *Insee résultats*, n° 755-756, série Démographie Société n°83-84, septembre 2001.

"L'enquête HID de l'INSEE, Objectifs et schéma organisationnel" - P.Mormiche, *Revue de la Fédération Nationale de Gérontologie*, 2001.

Bilan démographique 2001 : le regain des naissances et des mariages se confirme - L.Doisneau, *Insee Première* n°825, février 2002

L'histoire familiale des hommes détenus - F.Cassan et alii, *Synthèse* n°59, février 2002.

Précocité et instabilité familiale des hommes détenus - F.Cassan, F.L. Mary-Portas, *Insee Première* n°828, février 2002

Langues régionales, langues étrangères : le l'héritage à la pratique - F.Clanché, *Insee Première* n°830, février 2002

La situation démographique en 1999 - C.Beaumel, L.Doisneau, M.Vatan, *Insee Résultats*, à paraître, mars 2002.

" Les accouchements du week end de plus en plus rares" - E.Clainchard, L.Doisneau, G.Pison, *Population et société*, à paraître, mars 2002.

"L'enquête HID et les aînés" - Joël Ankri et Pierre Mormiche, *revue de l'Observatoire Franco-Québécois de la Santé*, à paraître, 2002.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Toutes les opérations prévues dans le moyen terme devraient être réalisées, avec parfois un peu de retard, soit pour sous-estimation de la charge de mise au point (enquête Identités), soit du fait des retards de l'exploitation du recensement.

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

1. Exposé de synthèse

La mise au point **d'indices de prix des logements** (maisons, appartements, centres villes, banlieue) en liaison à la fois avec les notaires d'Île de France et le Conseil supérieur du Notariat permet la publication régulière d'indices "Notaires - Insee", pour la Province, pour Paris et pour la petite couronne. Le reste de la France devrait être couvert en 2002. Un indice France entière est actuellement estimé : il sera calculé directement en 2003. Les publications au *Bulletin Mensuel de Statistique* sont devenues régulières et étendues depuis fin 2002 à des media électroniques. Il reste à consolider le financement des indices.

La collecte de **l'enquête décennale sur la Santé** commencée en octobre 2002, se poursuivra jusqu'en septembre 2003. L'échantillon national est de 18 000 logements (soit 12 000 ménages répondants attendus) en France métropolitaine, plus des extensions régionales dans cinq régions. Cette enquête permettra de mesurer à la fois la morbidité et la consommation médicale de la population.

Le dispositif des **enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV)** permettra de poursuivre les séries d'indicateurs sociaux. Cette année, deux plates-formes sont prévues, en mai et octobre. La première, en collaboration avec les deux ministères concernés, portera sur **la participation à la vie culturelle et sportive** et fait suite aux recommandations de la formation « Démographie-Conditions de vie » du Cnis. La seconde portera sur le thème « **éducation et familles** », 11 ans après l'enquête sur « l'effort d'éducation des familles » de mai 1992.

La prochaine **enquête Patrimoine** se déroulera sur le terrain fin 2003. Elle complètera la série des enquêtes Patrimoine de 1986, 1992 et 1998. Les enquêtes Patrimoine décrivent avec précision l'ensemble des actifs financiers, immobiliers et professionnels possédés par le ménage interrogé. Elles comportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière. Par rapport à l'enquête antérieure de 1998, l'enquête de 2003 décrit avec plus de précision les actifs en plein essor (assurance-vie, épargne salariale, valeurs mobilières).

Le projet européen **Silc** (Statistics on Income and Living Conditions) va succéder au Panel européen. Pour la France, cette opération prendra la forme d'une double enquête : une enquête annuelle sur les revenus et les conditions de vie (ERCV), complétée par un panel (PRCV) dont l'échantillon sera alimenté par cette enquête. L'enquête ERCV interrogera chaque année un échantillon de 10 000 ménages, les échantillons successifs étant indépendants. Le panel PRCV devrait suivre les individus avec une méthodologie analogue au Panel européen pendant 9 ans, avec renouvellement de l'échantillon par 1/9^{ème} chaque année. La durée de suivi sera donc plus longue que celle requise par Eurostat. En France, la collecte commencera en 2004.

En 2003 on exploitera une enquête-pilote coordonnée au niveau européen (test auprès de 300 ménages). A des fins méthodologiques, on réalisera en 2003 un appariement de ce test avec les fichiers de l'impôt sur le revenu pour comparer les résultats de cette enquête avec l'enquête Revenus fiscaux.

Ce projet pose un très gros problème de comparabilité entre les pays. La France a demandé et obtenu que le règlement prévoie explicitement des études méthodologiques de comparabilité.

Par ailleurs la division Conditions de vie des ménages continuera de produire les indicateurs mensuels sur le "moral des ménages" de l'enquête de conjoncture auprès des ménages (CAMME) et, en fonction de l'actualité, d'utiliser le dispositif de micro plate-forme.

2. Travaux nouveaux pour 2003

• Enquête décennale sur la Santé

La collecte de cette enquête démarrera en octobre 2002 et s'achèvera un an plus tard, en septembre 2003. l'échantillon national devrait se monter à 18 000 logements (soit 12 000 ménages répondants) en France métropolitaine, plus des extensions régionales, en région Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Île-de-France et PACA. Compte-tenu de ces extensions, l'échantillon atteint 25 000 logements.

Mesurant traditionnellement la morbidité conjointement à la consommation de soins et de médicaments, l'enquête de 2002-2003 comportera un volet plus complet que lors des enquêtes précédentes sur l'origine des pathologies (accidentelles...) et les comportements, notamment de prévention. Elle intégrera également des questionnements permettant de déterminer un score sur l'état de santé, questionnements normalisés au niveau international. Les questionnements deviennent tous individuels.

En outre, il est envisagé, à titre de test, d'associer à l'enquête auprès des individus deux modes différents de collectes d'information : sur les consommations, par appariement avec les fichiers de la sécurité sociale, et sur l'état de santé, en proposant aux enquêtés un examen médical standardisé.

• Parties variables des enquêtes permanentes sur les conditions de vie.

deux enquêtes "plate-forme PCV" sont prévues pour 2003 :

Le thème de la "**participation à la vie culturelle et sportive**" sera exploré en mai 2003. Cette enquête fait suite, notamment, aux avis de la formation « démographie-Conditions de vie » du CNIS, donnés lors des réunions de mai 2000 et mai 2001, et sera réalisée en partenariat avec les ministères de la jeunesse et des sports et de la culture. L'objectif premier de l'enquête est de mieux cerner et mesurer les différentes formes de participation à la vie culturelle et sportive, en s'appuyant sur une définition de l'activité fondée sur différents critères (fréquence, contenu, contexte, degré d'investissement...). L'intérêt d'une telle enquête est aussi d'observer l'interaction entre ces deux formes prépondérantes d'usage du temps libre : leur articulation, leurs complémentarités et leurs oppositions. Le second objectif de l'enquête est de mieux connaître les personnes pratiquant telle activité culturelle ou sportive grâce à une description très précise du ménage et de l'individu fourni par la partie fixe des enquêtes PCV. En négatif, il s'agira également de mieux comprendre les raisons de la non pratique en essayant de mettre en avant des explications de nature individuelle, liées à la définition sociale de l'individu, et des explications relatives à l'offre (éloignement par rapport aux équipements, coût...). Un objectif de plus long terme est de mesurer les changements que connaissent les activités culturelles et sportives et de construire ainsi un outil permanent d'observation des pratiques culturelles et sportives. On pourra par exemple se demander si l'on observe, sur le long terme, des tendances communes aux deux domaines (démocratisation, massification, individualisation...). L'enquête est en effet destinée à être reconduite à l'avenir avec une périodicité de quatre ans.

- L'enquête d'octobre 2003 devrait porter sur le thème "**éducation et famille**". Menée en collaboration avec la DPD de l'éducation nationale, l'INED, la CNAF, le CERC, et la DREES, l'objectif général de cette enquête est d'étudier dans leur globalité les pratiques éducatives des familles : dans le cadre des relations avec l'école, mais également les préoccupations pédagogiques mises en œuvre au quotidien.

En actualisant les données de l'enquête « Efforts éducatifs des familles » réalisée en 1992, l'enquête permettrait en particulier des exploitations en évolution afin de mesurer les modifications de comportements des familles en lien avec les mutations du système scolaire, et l'évolution des attentes et ambitions des parents.

- C'est également l'occasion d'explorer des thèmes complémentaires en particulier sur l'éducation au quotidien (les relations entre parents et enfants, la scolarisation hors école, les vacances scolaires).

3. Opérations répétitives

- Parties indicateurs sociaux des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (trois enquêtes par an).
- Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La division CDV ne mène aucune enquête auprès des entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'enquête Santé 2002-2003 va faire l'objet d'extensions régionales, dans cinq régions (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Île-de-France et PACA).

5.2. Aspects "environnement"

Les indicateurs sociaux de l'enquête PCV de janvier portent sur la qualité de l'habitat, l'environnement et la sécurité.

5.3. Aspects européens

L'enquête Santé comportera des volets harmonisés au niveau international.

Les indicateurs sociaux des enquêtes PCV sont susceptibles de faire l'objet de comparaisons internationales, notamment européennes.

6. Publications

En 2001 et de janvier à juillet 2002

Enquête Permanente Conditions de Vie (EPCV) - indicateurs sociaux

Titre	Support	Enquête
Le cadre de vie des plus de 60 ans	<i>Insee-Première</i> n°760, février 2001	janvier 2000
Pauvreté et indicateurs de conditions de vie	<i>Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion</i> , rapport 2000 Synthèse sur les revenus et patrimoine, mars 2001	mai 2000
Diverses fiches sur les conditions de vie des jeunes	<i>Contours et caractères</i> , les jeunes, 2000	janv., mai et octobre
Modes de transports utilisés par les ménages-Indicateurs sociaux annuels	<i>Insee Résultats</i> n°733 - <i>Série Consommation-modes de vie</i> n°105, mars 2001	janv. et mai 1996 à 2000
Équipement des ménages en biens durables électroménagers, audio-visuels et de communication-Indicateurs sociaux	<i>Insee Résultats</i> n°737 - <i>Série Consommation-modes de vie</i> n°106, mars 2001	mai 1996 à 2000
Evaluation de la qualité de l'environnement, des nuisances et de l'insécurité-Indicateurs sociaux annuels	<i>Insee Résultats</i> n°737 - <i>Série Consommation-modes de vie</i> n°107, mai 2001	janvier 1996 à 2000
Le tabac : vingt ans d'usage et de consommation	<i>Insee-Première</i> n°808, octobre 2001	mai 1996 à 2000
Conjoncture et évolution de la pauvreté : une approche pluridimensionnelle	<i>Les travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la documentation française</i> , 2002	mai 1996 à 2001
Indicateurs de niveau de vie-indicateurs sociaux annuels de 1996 à 2001	<i>Insee Résultats</i> n°737 - <i>Série Consommation-modes de vie</i> n°2, série société, janvier 2002	mai 1996 à 2001

Enquête Permanente Conditions de Vie (EPCV) - Parties Variables

Titre	Support	Enquête
Patrimoine des ménages en 2000 : une épargne plus risquée	<i>Insee Première</i> n°756, janvier 2001	mai 2000
La lecture, une affaire de famille	<i>Insee Première</i> n°777, mai 2001	octobre 2000
les inégalités devant les vacances	<i>Economie et Statistique</i> n°345. 2001-5	octobre 1999
Les Français privilégient toujours les vacances à la mer	<i>Insee Première</i> n°819, décembre 2001	octobre 1999
Un tiers des adultes ont déjà utilisé l'internet	<i>Insee Première</i> n°850 juin 2002	octobre 2001, Nouvelles Technologies
Les relations au tabac sont multiples	<i>Insee Première</i> n°852 juin 2002	mai 2001, Comportements vis à vis de la santé
Les vacances des Français	<i>Insee Résultat Société</i> n°4, mai 2002	octobre 1999, Vacances

Enquête de conjoncture mensuelle auprès des ménages (CAMME)

Titre	Support	Enquête
Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages	<i>Informations rapides</i> mensuelles	janvier 1991 à janvier 2002
L'euro s'installe dans le quotidien des ménages	<i>Supplément à information rapide mensuelle n°304</i>	janvier 1999 à septembre 2002
Les opinions des Français	<i>France, portrait social</i> - 2001	janvier 2000 à juin 2001

Enquête sur le devenir des personnes sorties du RMI (1997-1998)

Titre	Support	Enquête
L'insertion professionnelle des allocataires du RMI : des débouchés difficiles après un emploi aidé	<i>Solidarité Santé</i> , janvier 2001	Vagues janv-fév 1998 et septembre 1998
Recherche d'emploi et insertion professionnelle des allocataires du RMI Les allocataires du RMI : moins d'isolés au sens familial et social que dans la statistique administrative Contrat d'insertion et sortie du RMI RMI et revenus du travail : une évaluation des gains financiers à l'emploi Aide au logement et emploi Salaire de réserve, allocations chômage dégressives et revenu minimum	<i>Economie et Statistique n°346-347 2001 6-7</i>	Vagues janv-fév 1998 et septembre 1998
L'observation de populations en situation de pauvreté ou de précarité, informations administratives et données d'enquête : l'exemple de l'enquête sur le devenir des allocataires du RMI	<i>Enquêtes, modèles et applications, Dunod, novembre 2001</i>	Vague janv-fév 1998
Le retour à l'emploi des allocataires du RMI : les enseignements de l'enquête sur le devenir des personnes sorties du RMI	<i>DREES, dossiers solidarité et santé, n°1, janvier-mars 2002.</i>	Vague janv-fév 1998

Enquête Emploi du temps 1998-1999

Titre	Support
Les loisirs des seniors : ruptures et continuité	<i>France-Portrait Social</i> , 2001
10 articles sur l'emploi du temps	<i>Economie et Statistique</i> numéro 6-7 2002, septembre 2002

Enquête Sans domicile (janvier-février 2001)

Titre	Support
Hébergement et distribution de repas chauds Le cas des sans domicile	<i>Insee-Première n°823-janvier 2002</i> Qui sont les usagers de ces services ? <i>Insee-Première n°824-janvier 2002</i>

Projet européen SILC (ce projet débute en 2004, il sera donc présenté au CNIS en 2003 et ne figure ici qu'à titre indicatif).

La Commission européenne souhaite faire voter un règlement européen demandant aux 15 pays de la Communauté de produire, à partir de registres administratifs ou à partir d'enquêtes, un fichier de données individuelles couvrant un large ensemble de thèmes relatifs aux revenus et aux conditions de vie. Cette opération européenne SILC sera annuelle et comportera à la fois une dimension transversale et une dimension longitudinale. La Commission souhaite en effet suivre annuellement divers indicateurs d'inégalité de revenus et de pauvreté (ce qui nécessite une série de coupes transversales) ainsi qu'un indicateur de persistance de la pauvreté (ce qui nécessite un suivi longitudinal, Eurostat demandant au minimum 4 années de suivi).

Pour la France, cette opération prendra la forme d'une double enquête : une enquête annuelle sur les revenus et les **conditions de vie** (ERCV), complétée par un panel (PRCV) dont l'échantillon sera alimenté par cette enquête. L'enquête ERCV interrogera chaque année un échantillon de 10000 ménages, les échantillons successifs étant indépendants. Le panel PRCV devrait suivre les individus avec une méthodologie analogue au Panel européen pendant 9 ans, avec renouvellement de l'échantillon par 1/9^{ème} chaque année. La durée de suivi sera donc plus longue que celle requise par Eurostat.

Au niveau européen, l'opération est censée commencer en 2003, mais 5 pays dont la France ont obtenu une dérogation pour commencer en 2004. Les années 2002 et 2003 sont donc consacrées à la préparation et aux tests de cette opération. En particulier, on exploitera en 2003 une enquête-pilote coordonnée au niveau européen (test auprès de 300 ménages). A des fins méthodologiques, on réalisera en 2003 un appariement de ce test avec les fichiers de l'impôt sur le revenu.

Division des prix à la consommation

1 - Exposé de synthèse

1.1) 2003

Le projet de saisie portable et rénovation de l'application régionale des prix sera déployé entre avril et juillet 2003. Il comporte une dimension technique avec la modernisation des outils de collecte et de gestion des relevés et une dimension organisationnelle avec le regroupement de l'activité sur 7 DR sites.

La méthodologie de **l'indice des prix à la consommation** sera améliorée par le développement des méthodes hédoniques pour le traitement des effets qualité lors des remplacements dans les biens durables et l'habillement.

1.2) Moyen terme 1999-2003

Le premier objectif du programme à moyen terme 1999-2003 était la mise en base d'une nouvelle base 1998 de l'IPC, comportant de nombreuses innovations. Il a été atteint comme prévu, au premier semestre 1999.

Diverses améliorations portent sur le champ, les méthodes de traitement, de calcul d'estimation des pondérations ont également été effectuées conformément au programme à moyen terme.

Le projet de rénovation du dispositif de collecte et de traitement en région de l'IPC a été engagé en 1998. La disponibilité tardive de moyens de conception informatique d'une part, sa complexité d'autre part, ont conduit à reporter en 2003 son échéance initialement prévue en 2002.

2 - Travaux nouveaux pour 2003

2.1) Enquêtes nouvelles

Aucune opération n'est envisagée.

2.2) Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2003

2.2.1) *Rénovation du dispositif de collecte et de traitement des données*

Le projet IPCR (saisie portable et rénovation de l'application régionale des prix) sera déployé entre avril et juillet 2003. Il comporte une dimension technique avec la modernisation des outils de collecte et de gestion des relevés et une dimension organisationnelle avec le regroupement de l'activité sur 7 DR sites.

2.2.2) *Amélioration de la qualité de l'IPC*

- L'animation et la formation du réseau régional (collecte et production) seront poursuivies en liaison avec la Division "Coordination des activités d'enquête et des méthodes de collecte".

- La méthodologie de l'IPC sera améliorée sur divers points :

* amélioration de la couverture en terme de produits, adaptation et amélioration des indices dans différents domaines.

* développement des méthodes hédoniques pour le traitement des effets qualité lors des remplacements, en particulier dans les biens durables et l'habillement et de manière plus générale amélioration des méthodes de remplacement de produit en liaison avec l'échantillonnage.

* utilisation accrue de données issues de panels de distributeurs dans deux domaines : produits manufacturés et alimentaires de grande distribution, biens durables.

3 - Opérations répétitives

L'indice des prix continuera à être publié bimensuellement, dans des conditions identiques :

- indice provisoire vers le 10-12 suivant le mois d'observation dans une "Informations Rapides" de quatre pages. Les indices CVS, sous-jacent et l'IPCH y figurent.

- indice définitif entre le 24 et le 27 selon le mois d'observation dans une "Informations Rapides" de 8 pages.

Si, à l'issue de la mise en place du projet IPCR, l'amélioration de la qualité des données et l'accélération des flux d'échange d'informations le permettent, la publication de l'indice provisoire sera suspendue et celle de l'indice définitif sera avancée à la date actuelle de diffusion de l'indice provisoire.

Par ailleurs, la BDM est mise à jour le jour de la publication des indices. On y trouve toute la gamme des indices produits : indices de référence détaillés, indices CVS, inflation sous-jacente, IPCH de la France et de ses partenaires.

4 - Allégement de la charge statistique des entreprises

Aucune évolution particulière n'est envisagée.

5 - Aspects particuliers du programme 2003

5.1) Aspects régionaux et locaux

Rien à signaler

5.2) Aspects environnement

Rien à signaler.

5.3) Aspects européens

Le processus d'harmonisation européenne des indices de prix se poursuivra en 2003.

Dans le cadre d'un "plan d'action" élaboré par Eurostat, un ensemble de travaux à caractère méthodologique a été entrepris en 2002 pour progresser sur les deux dossiers délicats de l'échantillonnage et de l'ajustement de qualité. Ils déboucheront sur des propositions d'amélioration des méthodes de calcul de l'IPCH en 2003.

Un indice expérimental relatif aux propriétaires occupants sera élaboré et son adjonction éventuelle à l'IPCH sera étudiée.

6 - Liste des publications relatives aux programmes statistiques de 2001 et 2002

- Deux *Informations Rapides* mensuelles diffusant l'indice provisoire et l'indice définitif.
- "Prix à la consommation – moyennes annuelles 2000 et 2001", *Informations Rapides* n° 27, janvier 2001.
- "Une inflation contenue en 2000" *INSEE Première* n°763, mars 2001.
- "Methodology for constructing a price index for mobile-telephony services" 6ème Conférence internationale sur les indices de prix, Groupe d'Ottawa, Canberra, avril 2001.
- "Evaluation des micro-données et de l'IPC, cas des lave-vaisselle et des télévisions", Conférence ONU-OIT sur les indices de prix à la consommation, Genève, novembre 2001.
- Un *INSEE Première* en 2002 faisant le bilan de l'évolution des prix en 2001.
- Plusieurs études à caractère méthodologique seront effectuées à partir des micro-données de biens durables dont dispose la Division : étude de la représentativité de l'échantillon de l'IPC, modélisation hédonique, simulation de différentes méthodes de remplacement en fonction du cycle de vie des produits.

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Les principaux faits marquants du programme statistique pour 2002 ont été exposés au point 1. La mise à jour du tableau de suivi, effectuée ci-après, fait apparaître les constats suivants, par rapport au programme à moyen terme 1999-2003 :

- Les opérations concernant le cœur du dispositif (nouvelle base de l'IPC, amélioration méthodologique des indices) ont été assurées conformément aux objectifs ;
- La rénovation de dispositif de collecte et de traitement des prix à la consommation est engagée mais a pris un peu de retard du fait de l'indisponibilité du CPOI jusqu'à la fin de l'année 1999 et de la complexité de l'opération.

Institut national d'études démographiques - INED

Exposé de synthèse

Suite aux premiers tests sur chacun des volets (volet individuel et volet employeur), l'Ined va poursuivre avec l'INSEE la réalisation de tests de procédures sur *l'enquête Familles et employeurs* en 2003. En particulier, le volet individuel va être mis en place sous CAPI. Pour le volet employeur, la définition du protocole de collecte sera décidée entre les trois principaux partenaires (Ined, Insee, DARES) début 2003. On pourra dès lors envisager un passage en formation pour avis d'opportunité et préciser un calendrier compatible avec la charge de travail de l'Insee pour la date de l'enquête en vraie grandeur (début ou mi 2004).

Le Conseil supérieur de l'adoption, relayé par la Direction général de l'action sociale au ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, a souhaité qu'une grande *étude nationale et anonyme soit réalisée sur l'adoption* et a confié cette mission à l'Institut national d'études démographiques (Ined).

Au printemps 2002, une étude de faisabilité a été réalisée à la Direction de l'action sociale du département des Yvelines (DASDY) à partir d'une collecte anonymisée d'informations figurant dans les dossiers de candidature à l'adoption, puis d'entretiens en face à face auprès d'un échantillon de candidats ayant donné leur accord exprès de participation à l'Ined.

L'objectif était de mieux connaître, dans sa diversité la population des adoptants et de permettre la mise en place d'un protocole de collecte au plan national. Cette démarche statistique peut apporter un éclairage utile pour la réflexion et l'action des intervenants dans le domaine de l'adoption. Un rapport final sera remis fin 2002 à la Direction de l'action sociale du ministère des affaires sociales.

Pour 2003, nous envisageons la généralisation de l'étude dans sa partie collecte de données à partir des dossiers dans plusieurs directions départementales de l'action sanitaire et sociale. C'est à ce titre que nous soumettons le projet pour avis d'opportunité début 2003.

En 2003, l'Ined va effectuer le troisième passage de *l'enquête sur les intentions de fécondité*, selon le protocole soumis à la formation en janvier 2001 (voir pour rappel la fiche de présentation de janvier 2001).

L'enquête menée en 1998 avec l'Insee sur ce sujet avait été prolongée par un deuxième passage en 2001 et donnera lieu au troisième et dernier passage à l'automne 2003. Ce suivi doit nous permettre d'évaluer, au-delà de la faible pertinence des intentions de fécondité comme prédicteur de la fécondité future, les modifications au fil du temps des intentions de fécondité des couples.

Le deuxième passage réalisé en 2001 avait comme principale motivation de « conserver le contact » avec les personnes qui avaient répondu en 1998 et accepté d'être interrogées à nouveau. À cette occasion, 15% des personnes ont répondu avoir eu un nouvel enfant depuis le premier passage, ce qui est insuffisant pour une confrontation avec les intentions déclarées lors du premier passage. C'est à l'issue de la collecte du troisième passage que l'on pourra confronter les intentions déclarées en 1998 et leur réalisation.

Comme le deuxième passage de juin 2001, ce dernier passage sera réalisé par le service des enquêtes de l'Ined. La procédure de collecte sera la même : envoi postal d'un questionnaire (4 pages A4) accompagné d'une présentation de l'enquête ; lettre de rappel après trois semaines ; appel téléphonique 15 jours après le rappel postal. Le terrain devrait commencer en septembre 2003 et se terminer avant la fin de l'année.

Par ailleurs, l'Ined est également impliqué dans le projet d'enquête *Construction des identités* présenté par l'Insee. Il a participé à la conception du questionnaire, aux différents tests et est engagé financièrement dans les opérations de collecte.

Enfin, l'Ined continue de gérer l'étude longitudinale sur les personnes atteintes de *mucoviscidose* et, en partenariat avec l'Inserm, de participer à l'enquête longitudinale *Cohortes contraceptives* pour la quatrième interrogation de la première cohorte. Une deuxième cohorte sera lancée en novembre 2003 sous réserve de l'obtention du financement.

Projet d'enquête exploratoire « familles et employeurs »
Présentation de la phase de test en vue d'un futur avis d'opportunité

Service producteur

INED (Projet de recherche 51-0-00, Monique Meron), avec l'INSEE, la DARES

Intitulé :

Enquête « familles et employeurs »

Ce projet d'enquête nationale comprend deux volets destinés à recueillir, d'une part les comportements individuels, d'autre part les structures précises des effectifs et les points de vue des employeurs, face aux étapes et à l'organisation de la vie familiale. Menées de façon indépendante, les collectes reposeront sur des questionnaires coordonnés.

Objectifs généraux

Ce projet s'inscrit dans l'optique d'une meilleure compréhension des liens entre environnement économique et démographie.

Le besoin de données nouvelles permettant des analyses approfondies sur l'articulation entre vies professionnelles et vies familiales est largement ressenti aussi bien dans les milieux scientifiques que politiques, afin de mieux comprendre les mécanismes d'arbitrages au sein de la famille.

Avec cette enquête il s'agit de :

- Montrer comment contextes professionnels et trajectoires d'activité éclairent les comportements familiaux des hommes et des femmes ;
- Mieux connaître comment les contextes familiaux sont pris en compte sur les lieux de travail ;
- Compléter le point de vue individuel par celui de l'employeur.

L'intérêt et l'originalité de cette double enquête, c'est de faire dialoguer des données recueillies auprès des ménages avec les points de vue des employeurs pour mieux analyser comment entreprises (ou services publics) et parcours individuels se choisissent, s'influencent, s'ignorent ou se contraignent.

Origine de la demande

L'intérêt de faire dialoguer statistiques individuelles et statistiques d'entreprises est ressenti par les chercheurs des deux pôles.

Les statistiques classiques ne permettent pas, en général, de montrer les liens entre contextes professionnels et comportements des familles ; les monographies soulèvent des hypothèses qu'on ne peut pas vérifier à l'aide de statistiques transversales. Il faut donc construire de nouvelles sources de données.

Place dans le dispositif statistique existant

Les données statistiques sur la démographie (INED, INSEE), l'emploi du temps des ménages (INSEE), les conditions de travail dans les entreprises et même le temps dégagé par les 35 heures (DARES, INSEE) existent déjà ; mais les enquêtes auprès des entreprises demandent rarement des précisions sur les politiques des employeurs vis à vis de la vie familiale (événements, organisation du temps domestique et professionnel) ; de plus, elles ne couvrent qu'une partie du secteur privé, et ne permettent pas de faire des comparaisons avec le secteur public.

Statistiques d'entreprises et statistiques individuelles sont rarement confrontées. Il existe cependant quelques précédents qui relient l'unité « entreprise » aux individus qui en dépendent (enquête « Changements organisationnels et informatisation » du CEE, enquête « Réponse » de la DARES, enquêtes « Coûts et structure de la main d'œuvre » de l'INSEE).

Pilotage et groupe technique

Le projet d'enquête est élaboré par un groupe comprenant pour l'instant des représentants de l'INED, de différents services de l'INSEE, de la DARES, du SESSI, du Commissariat général au Plan, des chercheurs et chargés d'études de la DREES, du CEE, de plusieurs laboratoires du CNRS, et universitaires. Des représentants des salariés (CGT) et des employeurs (Directeurs de ressources humaines, MEDEF) ont été contactés et invités à participer à l'élaboration de cette enquête.

Collecte

Afin de tester les hypothèses théoriques et les procédures de collecte, divers travaux exploratoires ont été réalisés en 2001 et 2002.

- tests de mise au point du « volet individuel »

- en octobre 2001 : un test de l'INED à Paris ou en banlieue proche (4 enquêteurs, 20 questionnaires)
- en novembre 2001 : un test INSEE en Languedoc-Roussillon (4 enquêteurs, 50 questionnaires)
- en septembre 2002 : un test qualitatif INED à Paris (2 enquêteurs, environ 10 entretiens)

- tests de mise au point du « volet employeur » (établissements de plus de 20 salariés)

Tests effectués par le réseau des enquêteurs auprès des entreprises de l'INSEE en Lorraine et dans les Pays de Loire. Ces tests portent sur des établissements de tailles et de secteurs variés, y compris la fonction publique, ce qui est nouveau dans ce réseau.

- En mars-avril 2002 : une trentaine de questionnaires ont été remplis, auprès de responsables d'entreprises dans deux directions régionales (15 par région).
- En été 2002 : un nouveau test de moindre ampleur a lieu dans les mêmes régions.

- test de mise au point et de procédure autour du « volet individuel »

A l'automne 2002 : un test INSEE en Alsace et dans le Limousin (60 questionnaires) pour :

- tester l'interrogation des 2 conjoints dans le cas d'un couple ;
- tester les questions refaites du volet individuel sur l'emploi du temps familial ;
- tester l'interrogation spécifique sur les établissements de moins de 20 salariés

Les objectifs en 2003 :

Au début de l'année 2003, l'enquête en vraie grandeur peut être concrètement envisagée. Une réunion Ined/Insee/Dares sera donc organisée pour mettre en place financements, responsabilités et échéances.

Différentes investigations seront également menées afin de préciser :

- **La mise au point sur CAPI du volet individuel** par l'Insee nécessitera un premier test avec enquêteurs en mai 2003 et un deuxième à l'automne 2003 et de nombreux tests en bureau
- **Le lien entre le ménage enquêté et l'établissement employeur** : On ne connaîtra qu'au premier semestre 2003 les détails de la nouvelle procédure mise en place par la division Emploi de l'Insee.
- **Le champ et le coût du volet individuel** seront à déterminer par des simulations. Il faudra alors décider si la collecte aura lieu sur 2, 3, ou 4 trimestres.
- **La procédure et l'ampleur de la collecte du volet employeur** (établissements de plus de 20 salariés), actuellement testées par l'Insee, restent à préciser quant au prestataire.
- **Le volet employeur** (établissements de moins de 20 salariés) est laissé au salarié lors du passage du volet individuel. Une fois ce volet testé, il faudra préciser l'éventuelle procédure de relances à mettre en place.

Méthodologie

Cette **double enquête nationale** consistera à interroger d'abord en face à face un échantillon représentatif de personnes, dans le cadre d'une enquête complémentaire à l'enquête « Emploi » de l'INSEE (environ 30mn) ; puis on interrogera par voie postale (questionnaire court de 4 à 6 pages) les employeurs des salariés rencontrés ; des relances seront effectuées par téléphone et/ou par enquêteur.

Le « volet individuel » comportera un calendrier familial et professionnel et des rubriques de questions qui s'ouvriront en fonction de la situation de la personne. L'interrogation complémentaire s'ajoute à l'enquête principale et bénéficiera de toutes les réponses déjà collectées par l'enquête Emploi.

Cette structure d'enquête et de questionnaire s'appuiera sur des expériences précédentes (voir enquêtes « jeunes » 1992, « jeunes et carrières » 1997, « histoire familiale et professionnelle » 1994..). L'élément nouveau vient du fait que la collecte aura lieu en continu sur l'année, au rythme de l'interrogation de la dernière vague de l'enquête « Emploi » renouvelée mise en place à partir de 2002.

Le « volet employeurs » sera collecté par voie postale auprès des établissements ou services concernés. Le questionnaire sera nécessairement court et le plus simple possible. Les questions donneront des éléments sur l'histoire de l'entreprise, la structure et l'évolution des effectifs, la façon de gérer contrats, carrières, promotions, mobilités, incitation au retrait d'activité, disparités entre hommes et femmes et temps de travail ; la prise en compte et l'impact des contraintes et événements familiaux des salariés. Un important travail préalable d'entretiens qualitatifs et de tests aura lieu, de façon à déterminer

les questions les plus pertinentes. Il est important à signaler que les questions porteront uniquement sur la politique générale de l'entreprise et qu'aucun lien explicite ne sera fait avec le salarié enquêté précédemment.

Le lien entre ces deux volets est établi par la mise en concordance automatique avec SIRENE déjà réalisée au sein de l'enquête « Emploi ». (au moins 80% des employeurs sont identifiables à partir de l'enquête « Emploi »)

Cette procédure nouvelle de coordination entre deux enquêtes couplées doit être mise au point avec le plus grand soin en relation étroite avec le service des enquêtes de l'Ined, des responsables de l'enquête « Emploi » à l'INSEE (au niveau national et en régions) et peut-être, d'autres services statistiques impliqués dans la collecte.

De façon à **éviter tout rapprochement** gênant entre le salarié et son employeur, les deux enquêtes seront menées de façons parfaitement distinctes (enquêteurs différents, aucune allusion individuelle, appariement entre les réponses réalisé seulement a posteriori).

Pour **alléger au maximum l'enquête auprès des établissements**, on cherchera à la compléter par les renseignements déjà disponibles dans les fichiers administratifs autorisés (sur les profils d'effectifs, le dynamisme, les caractéristiques économiques de l'entreprise...).

Ce dispositif présente de nombreux avantages

Une fois le champ précisé, il permet d'avoir une **représentation nationale** des individus.

Des **comparaisons** seront possibles (personnes dans et hors du marché du travail, conjoints, hommes/femmes, générations...) et on pourra interroger plusieurs personnes dans le ménage.

Tous les secteurs, toutes les tailles d'établissements peuvent être théoriquement présents dans l'enquête (y compris l'agriculture et la fonction publique), même s'il sera nécessaire de déterminer une taille minimale d'établissement à enquêter : les cas particuliers des entreprises individuelles ou familiales, les lieux multiples... pourront être traités par une procédure particulière (bref questionnaire laissé au domicile de la personne concernée...).

L'enquête proposée **permet de prendre en compte la complexité des parcours et de mettre en évidence les différences sexuées et l'interaction entre les itinéraires des conjoints** : pour approfondir l'étude des itinéraires de couples, mieux comprendre comment les conjoints s'influencent ou se spécialisent, et comparer leurs perceptions des contextes professionnels et familiaux, l'enquête prévoit d'interroger hommes et femmes de la même façon et, dans les couples, les deux conjoints.

Ce projet de recherche est dorénavant un projet-phare de l'Unité de recherche « Démographie, genre et sociétés », unité sous la responsabilité de Thérèse Lecoq et Michel Bozon, favorisées par ce rapprochement original entre données individuelles et données d'entreprises.

Projet d'étude sur l'adoption
Présentation en vue d'un futur avis d'opportunité

1- Service producteur

L'institut national d'études démographiques.

2 - Intitulé de l'enquête

Etude sur l'adoption

3 - Objectifs généraux de l'enquête exploratoire

L'étude doit permettre d'étudier l'adoption à partir de trois angles d'approche différents, celui des procédures, celui des candidats à l'adoption, celui des enfants.

Les procédures. L'étude permettra de mieux connaître le déroulement, l'issue et la durée des procédures et leurs différences, si elles existent entre départements.

Les candidats à l'adoption. L'objectif est de connaître les caractéristiques socio-démographiques des candidats, leur histoire familiale, leurs motivations, leurs choix et compromis. Il s'agit d'apporter des réponses exactes aux nombreuses questions posées par l'adoption. Les personnes appartenant aux catégories socialement et/ou économiquement défavorisées se portent-elles candidates à l'adoption et ont-elles des chances identiques à celles des classes supérieures de parvenir à adopter ? Combien de célibataires tentent-ils d'adopter un enfant et combien d'entre eux voient-ils leur projet aboutir ? Parmi les couples qui adoptent, combien ont déjà un enfant biologique ? Qui sont les parents qui souhaitent adopter un enfant handicapé ? Combien de projets évoluent au cours de la procédure ? Quels sont les candidats qui parviennent à surmonter tous les obstacles et par opposition, quels sont ceux qui échouent ? Quels sont ceux qui renoncent à leur projet en cours de procédure ?

Les enfants adoptés. Les dossiers des candidats permettent de connaître les caractéristiques des enfants adoptés (âge, sexe, pays d'origine, « particularité » éventuelle) ainsi que leur santé physique et mentale lorsqu'ils sont accueillis et les premiers mois suivant leur arrivée.

Cette étude qui prolonge celle qui a été réalisée dans les Yvelines sera de nouveau confiée à C. Villeneuve-Gokalp.

4-origine de la demande

Le Conseil supérieur de l'adoption, relayé par la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) au Ministère de l'emploi et de la solidarité, a souhaité que l'adoption fasse l'objet d'études approfondies. Ils ont sollicité l'Institut national d'études démographiques (INED), qui avait déjà réalisé en 2000 une enquête sur l'insertion sociale des enfants adoptés, avec l'appui de l'association « Les Amis des Enfants du Monde ». Une convention a été signée entre l'INED et la DGAS pour que l'INED réalise en 2002 une étude exploratoire dans le département des Yvelines, la Direction de l'Action Sociale du Département des Yvelines (DASDY) s'étant portée volontaire pour ce test. La DGAS, intéressée par les premiers résultats de l'étude dans les Yvelines, souhaite étendre cette première expérience à d'autres départements en 2003 et 2004.

5 - Utilisateurs potentiels des résultats

La Direction Générale de l'Action Sociale du Ministère de l'emploi et de la solidarité Le Conseil supérieur de l'adoption L'association Enfance et Familles d'Adoption.

6 – Principaux thèmes abordés

Les thèmes sont le déroulement issu des procédures de demande d'adoption, caractéristiques de l'enfant demandé (âge, sexe, existence ou non d'un handicap, origine géographique), des caractéristiques des candidats et des enfants adoptés (âge, date d'arrivée dans le foyer, type de jugement d'adoption, état de santé à l'arrivée).

7 – Place dans le dispositif existant sur le sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Les données statistiques et les études sur l'adoption sont peu nombreuses et lacunaires.

7 – 1. Données administratives

- relevé du nombre de visas d'établissements délivrés par pays d'origine au 31.12 de chaque année (ministère des affaires étrangères) ;
- nombre de requêtes en adoption simple ou plénière déposées chaque année auprès des tribunaux (service statistique du ministère de la justice) sans pouvoir distinguer l'adoption intra familiale de l'adoption extra familiale ;
- données recueillies tous les deux ans sur la situation administrative des enfants pupilles de l'État, données sur les décisions départementales en matière d'agrément des candidats à l'adoption.

7 – 2. Enquêtes disponibles ou en cours

Deux enquêtes d'envergure en cours d'exploitation offrent des données de cadrage sur le sujet :

- l'enquête sur l'histoire familiale associée au recensement de la population de 1999 contient pour la première fois des questions portant sur les enfants adoptés, exploitées par l'Insee et l'Ined ;
- l'étude de l'Ined sur l'état civil des enfants naturels et des enfants légitimes qui changent de filiation contient des données sur les enfants adoptés en France.

8 – Modalités de l'étude

La collecte des données sera effectuée à partir d'un enregistrement anonyme des dossiers de candidatures dans les bureaux de l'Aide sociale à l'enfance dans 6 à 10 départements.

Cette collecte portera sur les dossiers dont la procédure s'est terminée en 2000, 2001, 2002.

9 - Calendrier

- Rapport final de l'étude de faisabilité réalisée dans le département des Yvelines et note de synthèse remis à la DGAS : novembre 2002.
- Janvier 2003 : validation des procédures de collecte dans deux autres départements
- Janvier 2003 : définition du plan d'échantillonnage
- Février-mars 2003 : soumission à la Cnil, au Cnis et au Comité du Label
- Mai-juillet 2003 : collecte au plan national si financement obtenu

10 – Comité de concertation

- des représentants du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
- des représentants du Conseil supérieur de l'adoption
- des représentants de l'association Enfance et Familles d'Adoption
- des représentants de l'Ined.

Pour rappel

Fiche de présentation
« Deuxième passage de l'étude sur les intentions de fécondité »

1 – Service producteur

INED, Unité de recherche Fécondité, famille, sexualité.

2 – Intitulé de l'enquête

Deuxième passage de l'étude sur les intentions de fécondité.

3 – Objectifs de l'enquête

L'enquête consiste à réinterroger les personnes ayant participé en octobre 1998 à la partie variable de l'enquête EPCV consacrée aux intentions de fécondité, conformément à ce qui avait été prévu en 1998 et présenté au Comité du label. Le deuxième passage sera bref : une trentaine de questions, regroupées dans un bulletin de quatre pages. Le troisième passage prévu en 2003-2004 permettra une étude plus approfondie, grâce à la durée de la période le séparant du premier passage (cinq ans). Le deuxième passage, outre son intérêt propre sur les changements de réponses aux questions sur « la famille idéale » et les intentions de fécondité, permettra également de préparer le troisième passage, en « gardant le contact » avec les personnes.

3 – 1 Le premier passage

L'enquête sur les intentions de fécondité avait en son temps été présentée au Comité du label et obtenu le label d'intérêt général. Par la magie du « coupage-collage », les trois paragraphes ci-dessous reprennent la présentation qui en avait été faite :

L'enquête poursuit les investigations menées depuis plusieurs années par l'INED sur la régulation des naissances et sur la contraception.

L'objectif général, dans le cadre d'une fécondité désormais maîtrisée, est double. D'une part voir comment s'expriment les intentions de fécondité en terme de nombre final d'enfants, de souhait d'un enfant supplémentaire, et de contrainte économique ou sociale à l'agrandissement de la famille.

D'autre part, examiner, par un suivi organisé par l'INED deux et cinq ans après la première interrogation, dans quelle mesure les intentions peuvent servir à prévoir les comportements de fécondité (notamment pour les projections de population). Les adresses des personnes ayant accepté de participer au suivi et celles des personnes relais seront conservées à l'Insee. Les second et troisième passages (deux et cinq ans après l'enquête d'octobre 1998) auront lieu soit par téléphone, soit par courrier. Le questionnaire contiendra uniquement une vingtaine de questions destinées à faire le point des évolutions depuis le passage précédent (naissance d'un ou plusieurs enfants, mise en couple ou rupture d'union, confirmation des intentions de fécondité).

3 – 2 Du premier au deuxième passage

Des « fiches de suivi », contenant les noms et adresses des personnes, ainsi que ceux d'une ou deux personnes-relais, ont été remplies à l'issue des entretiens. Sur 2 624 personnes ayant répondu à l'enquête, 929 ont souhaité ne pas être interrogées à nouveau, et 158 fiches de suivi sont inutilisables (adresse manquante). Pour le deuxième passage, 1 537 fiches utilisables ont été saisies à l'Ined.

3 – 3 Modalités du questionnement pour le deuxième passage

Dans un premier temps, l'Insee a transmis à l'Ined les fiches de suivi, que l'Ined a saisies. Pour limiter les erreurs, les informations suivantes ont été rajoutées à cette liste : date de naissance et sexe de la personne, et numéro de l'individu dans le fichier d'étude anonyme.

Les personnes seront d'abord contactées par courrier, à l'aide d'un bulletin de quatre pages, accompagné d'une lettre de présentation de l'enquête et d'une nouvelle feuille de suivi. En cas de non-réponse, un rappel postal sera envoyé puis un appel téléphonique sera réalisé par l'Ined. Enfin, le cas échéant, une troisième relance sera effectuée par visite d'un enquêteur de l'Ined. On prévoit 1 000 réponses postales, dont 100 après le premier rappel, 250 réponses par téléphone, et 150 questionnaires remplis après une visite et 150 échecs.

3 – 4 Préparer le troisième passage

Le premier passage a donné lieu à une première publication dans *Insee première*, dont un exemplaire a été envoyé à toutes les personnes qui en avaient exprimé le souhait. Cette procédure, très appréciée des enquêteurs et des répondants eux-mêmes (d'après les enquêteurs), est maintenant commune pour les enquêtes de l'Insee. Pour les enquêtes EPCV, les personnes reçoivent lors de l'entretien les résultats d'une enquête précédente équivalente. Pour cette enquête, l'envoi des premiers résultats, cinq mois après les entretiens, nous a paru utile pour conserver un « contact » avec les répondants qui avaient accepté d'être interrogés à nouveau.

De même, les personnes qui en exprimeront le souhait recevront les premiers résultats du deuxième passage quelques mois après leur réponse. Les fiches de suivi qui seront renvoyées avec les questionnaires permettront de mettre à jour la liste des adresses des personnes.

Conformément à ce qui avait été annoncé au Comité du label et à la Cnil, ces informations nominatives seront détruites à l'issue de la collecte du troisième passage.

3 – 5 respect de la confidentialité

Pour respecter la confidentialité des données, ces informations nominatives sont gérées par le service des Enquêtes et de l'observation de l'Ined, dont les membres sont habitués à gérer des informations nominatives confidentielles, et qui détient également les clés avec le fichier anonyme, nécessaires pour enrichir le fichier à l'issue du deuxième puis du troisième passage mais n'a pas accès au fichier d'étude.

L'appariement se fera à l'issue du deuxième passage sous la responsabilité de l'unité responsable de l'exploitation, qui recevra un fichier contenant les informations anonymes issues de la deuxième interrogation et le numéro de la personne dans le fichier d'étude.

3 – 6 La question des personnes-relais

Afin de conserver le contact avec les personnes ayant déménagé, les fiches de suivi du premier passage contenaient les nom, adresse et numéro de téléphone d'une ou deux personnes-relais, proches de la personne ayant répondu à l'enquête, le plus souvent les parents, un frère ou une sœur (d'après les enquêteurs des tests), susceptibles de nous renseigner sur sa nouvelle adresse en cas de déménagement. Sur 1 357 fiches de suivi, 932 contiennent ainsi les coordonnées d'une personne-relais, et 150 en contiennent deux. En 1998, la Cnil avait souhaité que les personnes-relais soient informées de ce que leurs coordonnées étaient conservées par l'Insee, puis par l'Ined. Les enquêteurs de l'Insee faisaient donc signer par les répondants une lettre-type les informant de ce qu'ils pourraient être contactés le cas échéant par l'Ined pour fournir les nouvelles coordonnées de la personne ayant répondu à l'enquête.

Sur le fond, il nous avait semblé que le respect de la vie privée des personnes relais n'était guère menacé par la communication par un tiers (le répondant) de leurs coordonnées : le lien entre le répondant et la personne-relais n'est pas connu, et les coordonnées de la personne-relais ne peuvent être utilisées que pour les contacter dans le but de retrouver les coordonnées du répondant lui-même (ce dernier ayant fait part de son accord au moment du remplissage de la fiche de suivi).

Par ailleurs, compte tenu du fait que le deuxième passage se fera par voie postale, une telle procédure de signature par le répondant d'une lettre à la personnes-relais et son envoi par l'enquêteur ne peut s'appliquer sans aménagement, puisque l'enquête a lieu par voie postale. Il nous est impossible de fournir à la personne relais quelque renseignement que ce soit sur la personne ayant participé à l'enquête, pour respecter la confidentialité de l'enquête elle-même. Il faudrait donc que l'Ined envoie une lettre à chaque personne-relais l'informant qu'une personne ayant participé à une enquête d'intérêt général (mais sans dire ni quelle personne ni quelle enquête) nous a donné ses coordonnées pour que nous puissions éventuellement, si cette personne venait à déménager, lui demander (à elle, personne-relais) les coordonnées de cette mystérieuse personne qui nous a fourni ses coordonnées.

Cette procédure relais paraît donc irréaliste et, de plus, agressive pour les personnes-relais : une telle lettre ne peut que plonger les personnes relais dans l'incompréhension et l'angoisse d'avoir été « dénoncées » sans savoir ni par qui ni pour quoi. Nous proposons donc de demander, dans la lettre de présentation de l'enquête, aux personnes qui renverront leur questionnaire d'informer elles-mêmes les personnes relais. Cette question sera bien entendu soumise à l'avis de la Cnil. En cas de refus, on ne demandera pas de coordonnées de personnes-relais.

4 - Principaux thèmes

Le bulletin reprend très partiellement le questionnaire du premier passage, le but étant d'observer des changements de situation ou d'intention :

- Naissances survenues depuis le premier janvier 1998 ;
- Souhaits de fécondité ;
- Opinions quant au nombre idéal d'enfants dans une famille ;
- Situation conjugale et nombre d'enfants présents dans le ménage ;
- Changements éventuels de situation professionnelle consécutifs à la naissance d'un enfant, le cas échéant.

5 - Unités enquêtées et champ de l'enquête

Ménages vivant dans des logements ordinaires de la métropole, ayant participé à l'enquête EPCV d'octobre 1998 (partie variable sur les intentions de fécondité) et ayant accepté d'être interrogées à nouveau.

6 - Période de collecte

De février à mai 2001, par le service des Enquêtes et de l'observation de l'Ined, puis par des enquêteurs de l'Ined, auprès d'un échantillon de 1 537 personnes.

7 - Plan de diffusion

Les premiers résultats de l'enquête seront présentés dans un numéro de *Population et sociétés* quatre mois après la fin de la collecte.

L'exploitation des deux premiers passages donnera lieu à la publication d'articles plus approfondis dans le courant des années 2001 et 2002.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Département des études et de la prospective

1. Exposé de synthèse

Le programme 2003, comme ceux des années précédentes donne la priorité aux travaux liés à des enjeux de politique culturelle : emploi culturel, publics de la culture, enseignement et éducation artistiques. Aux études et enquêtes relatives à ces thèmes, dont les deux premiers étaient présents dans le programme 1999/2003, s'ajoute un programme de mise en œuvre d'un répertoire des unités d'activités culturelles qui constituera un outil de coordination des travaux statistiques et une base générale d'enquêtes auprès des entreprises et des établissements du secteur culturel.

2. Travaux nouveaux

- Le programme de connaissance des professions artistiques et culturelles qui a déjà étudié les professions de comédien, de musicien et de plasticien sera développé en 2002/2003 par une enquête auprès des danseurs.
Par ailleurs, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux droits des femmes, une exploitation systématique des sources statistiques disponibles permettra de dresser un premier état des lieux de la place des femmes dans les professions culturelles et de définir les besoins d'études nouvelles sur cette question.
- En ce qui concerne les publics de la culture, plusieurs enquêtes nouvelles permettront d'élargir le champ de la connaissance et de développer la réflexion pour un renouvellement des approches :
 - une enquête sur le public des festivals étudiera le public festivalier, analysera les raisons de sa fréquentation ainsi que le rapport pratique festivalière/pratiques culturelles,
 - une enquête sur la fréquentation des musées sera réalisée dans une perspective de mise en place d'un outil permanent d'observation de la fréquentation de ces établissements,
 - une enquête sur les « Pratiques culturelles et sportives » qui associe l'INSEE, le ministère Jeunesse et Sports et le ministère de la Culture analysera les relations de complémentarité/concurrence entre les pratiques sportives et les pratiques culturelles tout en permettant le suivi de l'évolution des pratiques culturelles dans le prolongement des quatre enquêtes précédentes sur les pratiques culturelles des français. .
- Les données sur le financement public de la culture seront actualisées grâce au renouvellement sur la base d'un dispositif révisé, de l'enquête triennale sur les dépenses culturelles des collectivités locales. Elle portera sur les dépenses de l'année 2000 et concernera outre les régions, les départements et les communes de plus de 10 000 habitants, les structures de coopération intercommunales.
- Dans le domaine des enseignements artistiques, un projet d'enquête nouvelle auprès d'un échantillon d'élèves des écoles de musique, a pour objectif principal d'analyser leur parcours, leur motivation, leur degré d'investissement, leur pratique musicale en dehors de l'école.

3. Opérations répétitives

- Poursuite des enquêtes annuelles sur l'enseignement artistique spécialisé :
enquête sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique dans les écoles de musique et d'art dramatique contrôlées par le ministère,
enquête en collaboration avec le ministère de l'éducation sur les établissements publics et privés d'enseignement supérieur (écoles d'art, conservatoires supérieurs de musique, de théâtre..)

- Suivi annuel des formations artistiques et culturelles dans le cadre scolaire et universitaire : exploitation des données du ministère de l'éducation sur les formations universitaires et sur l'enseignement professionnel dans le cadre scolaire
- Etablissement de statistiques annuelles sur l'emploi culturel : exploitation du recensement de la population, de l'enquête sur l'emploi de l'INSEE, du fichier des demandes d'emplois de l'ANPE, du fichier des intermittents du spectacle de la Caisse des congés spectacles et développement d'une exploitation des DADS.
- Reconstitution des exploitations annuelles de données administratives et professionnelles qui alimentent la base de données de statistiques culturelles (BDSC).

5. Aspects particuliers du programme

Aspects européens : Le Département des études et de la prospective du ministère de la culture et de la communication continuera de coordonner deux Task Force du groupe de travail Eurostat sur la statistique culturelle en Europe. Il réalisera en 2003, dans le cadre d'un nouvel appel d'offre d'Eurostat, une étude sur l'emploi culturel et le financement de la culture en Europe.

6. Liste des publications 2002

Ouvrages publiés à la Documentation française

Chiffres clés - Statistiques de la culture, édition 2001 Le patrimoine saisi par les associations Avignon, le public réinventé. Le festival sous le regard des sciences sociales Les tarifs de la Culture

Les travaux du DEP (publications disponibles au DEP)

Les grands groupes des industries culturelles

Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel (publications disponibles au DEP):

L'emploi dans le secteur de la culture en 2000 d'après l'enquête sur l'emploi de l'INSEE
L'emploi dans les professions culturelles en 2000 d'après l'enquête sur l'emploi de l'INSEE

Notes statistiques du DEP

Les écoles de musique municipales agréées

Développement culturel (publications disponibles au DEP):

n° 138, Composer sur son ordinateur. Les pratiques musicales en amateur liées à l'informatique n° 139, La création de jeux vidéo en France en 2001

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

(Voir tableau)

CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

Service des études, des statistiques et de la prospective - Mission statistique

1 –Exposé de synthèse

Présentation du CNC

Le Centre national de la cinématographie (CNC) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, qui fut créé par la loi du 25 octobre 1946 et qui est placé sous l'autorité du Ministre de la Culture et de la Communication. Le CNC a pour principales missions le soutien à l'économie du cinéma et de l'audiovisuel, l'élaboration et le suivi des textes législatifs et réglementaires de son domaine, la promotion du cinéma et de l'audiovisuel, le développement de leur diffusion, la formation, la protection et la diffusion du patrimoine cinématographique.

Une mission statistique prévue par la loi

Le code de l'industrie cinématographique, de par la loi du 3 avril 1958, donne des compétences statistiques au CNC. En effet, l'article 2 de la loi prévoit que le CNC est chargé de " prendre, par voie de règlement, les dispositions susceptibles d'assurer... l'observation statistique de l'activité professionnelle ". Dans ces mêmes textes fondateurs du CNC, il est expressément fait référence à l'existence d'un service statistique (article 9-4° de la loi) devenu aujourd'hui le service des études, des statistiques et de la prospective.

Le secteur économique de l'audiovisuel et du cinéma dans lequel intervient le CNC est contrôlé non pas par une administration centrale, comme pour la plupart des autres secteurs économiques, mais par plusieurs organismes de régulation qui bénéficient d'une certaine autonomie. Le CNC en fait partie. Les informations statistiques sur ce secteur sont détenues par ces organismes. Le CNC dispose d'un nombre important de données de gestion sur les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles que la mission statistique exploite à des fins statistiques. La mission statistique génère, ainsi, essentiellement des statistiques sur les produits.

- Le compte de l'audiovisuel

Le CNC, en liaison avec la Direction du Développement des Médias (DDM), a développé un compte économique de l'audiovisuel. Les travaux concernant l'élaboration de la période de base de ce compte (1989-1995) et de la première année actualisée (1996) ont été publiés. Pour l'année 2003, l'objectif prioritaire est de continuer le développement d'une méthode d'élaboration d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation.

Il faudra en particulier apporter au compte quelques-unes des améliorations demandées par nos interlocuteurs au cours des présentations effectuées : compléter le compte de capital; revoir le calcul des amortissements ; étudier la possibilité de prendre en compte les activités audiovisuelles " hors secteur " et des activités auxiliaires. Ces travaux seront menés avec la DDM.

- L'enquête annuelle entreprise

Le CNC participe à l'exploitation et aux traitements issus de l'enquête annuelle entreprise réalisée par les services de l'INSEE en collaboration avec la DDM. Il co-édite les résultats de cette enquête avec la DDM dans le cadre d'une publication dont la dernière édition est paru en octobre 2002 (résultats 1996-2000).

- La mobilisation des sources administratives du CNC

Le CNC, par son activité de gestion, dispose de nombreuses informations sur le cinéma, la production audiovisuelle, les chaînes de télévision, la vidéo et également le multimédia. La mission statistique du CNC exploite cette richesse d'informations à des fins statistiques, tout en préservant la séparation entre les fichiers informatiques statistiques et les fichiers de gestion.

La mobilisation des sources de gestion à des fins statistiques concerne :

- . La fréquentation des salles de cinéma
- . La production cinématographique agréée
- . La production audiovisuelle aidée
- . L'édition vidéo
- . L'exportation des œuvres cinématographiques
- . Les produits multimédia aidés

Ces domaines sont présentés en partie 3.

- La diffusion

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC publie 3 à 4 numéros par an d'une publication intitulée *CNC Info* diffusée à quelque 9 000 exemplaires dans lequel il présente des statistiques sur son domaine d'activité. Par ailleurs, des résultats statistiques sur une longue période sont publiés chaque année dans une collection intitulée "*Les chiffres clés du CNC*".

La mission statistique du CNC participe à plusieurs co-éditions d'ouvrages statistiques, comme « Les indicateurs statistiques de l'audiovisuel » et les résultats de l'enquête annuelle sur « Les entreprises de l'audiovisuel », avec la DDM, ou encore « Le cinéma à la télévision », en collaboration avec le CSA.

En 2000, une nouvelle collection « *Etudes du CNC* » a été mise en place par le service des études, des statistiques et de la prospective. Elle a depuis lors permis la publication de plusieurs études : « Les pratiques cinématographiques des jeunes », « Les affiches et les bandes annonces », « La diffusion des programmes français à l'étranger », « Le respect de la directive télévision sans frontières dans les grands pays européens », « Les possesseurs de cartes d'abonnement illimité au cinéma ».

- Conclusion

A travers l'ensemble de ses travaux, la mission statistique du CNC est un service producteur de statistiques concernant les domaines du cinéma et de l'audiovisuel. Il souhaite donc être reconnu comme tel par l'INSEE, et le CNIS en particulier.

Le CNC souhaite également investir de nouveaux domaines statistiques touchant notamment le multimédia et la vidéo. Il sera amené à mettre en place des nouveaux outils statistiques afin de mesurer les évolutions économiques du secteur audiovisuel.

2 – Travaux nouveaux pour 2003

- Les statistiques « produits »

Des traitements statistiques nouveaux seront mis en place par le CNC en 2003 à partir des données disponibles dans le cadre de l'exploitation de ses données de gestion internes.

- Evolution des statistiques du Centre

L'évolution du cadre réglementaire de l'exploitation cinématographique et l'émergence des cartes d'abonnement « illimité » va conduire le CNC à mettre en place des outils statistiques plus fins et plus précis en matière d'analyse de la fréquentation sur les marchés locaux. Le nouveau contexte réglementaire instauré en novembre 2002 nécessite des changements qui seront à réaliser en 2003.

- Les statistiques « entreprises »

La mission statistique du CNC va développer en collaboration avec la DDM, le CSA et Acces une analyse annuelle de l'évolution des chaînes thématiques. Ce travail permettra d'obtenir une vision précise de l'évolution économique de ces entreprises.

3 – Opérations répétitives

Statistiques en partenariat avec la DDM

Compte de l'audiovisuel

Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM

Ces statistiques sont présentées en partie 1.

Statistiques en partenariat avec le CSA

Suivi et analyse de la diffusion du cinéma à la télévision

Statistiques internes

La mission statistique produit des statistiques à partir des données internes de gestion :

- La fréquentation des salles de cinéma

Le CNC produit les statistiques officielles de la fréquentation du cinéma en France. Il dispose pour cela des nombres de séances et d'entrées en salles hebdomadaires, par film, par salle, par distributeur et des recettes correspondantes selon le même détail. Ces statistiques font l'objet de publications régulières au cours de l'année. Afin de raccourcir les délais de publication et d'améliorer le suivi de ce marché, le service des études des statistiques et de la prospective a mis en place, en 2000, un outil statistique d'estimation de la fréquentation cinématographique venant compléter la production de statistiques traditionnelles de fréquentation.

- La géographie du cinéma

Au delà des résultats de fréquentation globaux, la mission statistique du CNC établit chaque année un recensement complet des équipements et résultats cinématographiques selon différentes zones géographiques (régions, départements, communes et unités urbaines).

- La production cinématographique agréée

Le CNC produit chaque année des statistiques sur la production cinématographique. Elles mesurent le nombre de films français produits, le montant des investissements effectués, la structure du financement de chaque film produit et la répartition des encaissements issus de chaque film.

- La production audiovisuelle aidée

Le CNC produit chaque année des statistiques sur la production audiovisuelle de fictions, d'animation, de magazines, de documentaires et de spectacles vivants. Il présente le montant des aides, le coût de ces œuvres et la structure de financement de chaque type d'œuvres. Ces données permettent notamment de mesurer la stratégie d'investissements des chaînes de télévision nationales, thématiques ou locales dans la production audiovisuelle.

- L'édition vidéo

Le CNC produit chaque année des statistiques sur le marché cinématographique de la vidéo qui recensent le nombre de films sortis en vidéo, la structure de cette offre (par nationalité et ancienneté de film), le nombre de copies vendues et les recettes des éditeurs vidéo par film. Il produit également une évaluation du chiffre d'affaires des éditeurs et des importateurs par l'intermédiaire du recouvrement de la taxe vidéo.

Un nouvel outil d'évaluation sera mis en place en 2003 afin de prévoir le chiffre d'affaires des éditeurs vidéo et de suivre l'évolution de ce marché.

- L'exportation des œuvres cinématographiques

Le CNC produit chaque année des statistiques sur l'exportation des films français. Ces résultats présentent les recettes à l'exportation par film, par producteur et par zone géographique.

- Les recettes publicitaires des chaînes de télévision

Le CNC suit l'évolution des recettes des chaînes de télévision et plus particulièrement des recettes publicitaires. En 2003 un nouvel outil d'analyse et d'estimation des recettes publicitaires des chaînes de télévision sera mis en place afin d'anticiper les évolutions de ce marché.

Publications régulières

En partenariat :

Les entreprises de l'audiovisuel avec la DDM
Les indicateurs statistiques avec la DDM, INA, CSA
Le cinéma à la télévision avec le CSA

En Interne :

CNC Info (4 numéros par an)
Chiffres-clés du CNC
Cinéma
Audiovisuel
L'audience des programmes français à l'étrangers

Statistiques sur les publics

Le service des études, des statistiques et de la prospective fait réaliser chaque année des enquêtes par sondage sur le public du cinéma (75 000 interviews par an) :

- Le profil socio-démographique des spectateurs de cinéma

Cette enquête permet de suivre les évolutions annuelles du comportement des spectateurs. Les données recueillies doivent fournir le profil socio-démographique du public en terme d'âge, de profession, de sexe, de niveau d'instruction, etc., en fonction des habitudes de fréquentation (assidus, réguliers, occasionnels). L'échantillon est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

- Le public des films

Cette enquête permet de déterminer les caractéristiques socio-démographiques des publics de 30 à 45 films sortis dans l'année. L'enquête est effectuée sur deux périodes distinctes dans l'année et l'échantillon est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

- Un Baromètre d'appréciation du service cinéma

Cette enquête évalue la satisfaction des spectateurs à l'égard des principales composantes de l'offre cinéma : prix du billet, confort des salles ... Elle permet également de connaître le contexte de la pratique cinématographique. L'échantillon est représentatif de la population âgée de quinze ans et plus.

- Les habitudes de fréquentation du cinéma

Cette étude a pour but de connaître, le nombre moyen de séances par spectateur, l'estimation du nombre des entrées selon les CSP et la répartition de la fréquentation cinématographique par jour nommé. Cette étude permet de mesurer l'évolution de la répétition de la consommation cinématographique des français. L'échantillon étudié est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

Les résultats de ces études sont publiés dans *CNC Info*.

En 2003, une étude sera menée sur le public particulier que constituent les seniors pour les salles de cinéma. Il s'agira d'analyser l'ensemble des informations recueillies régulièrement sur ce public, et de mener des entretiens et des interviews afin d'en expliciter les caractéristiques, les intérêts et les attentes en ce qui concerne le cinéma.

4 – Allégement de la charge statistique des entreprises

La mobilisation accrue des sources administratives est au cœur des préoccupations statistiques du Centre. La mission statistique du CNC participe au développement de nouvelles bases de données de gestion au sein du Centre et optimiser l'exploitation des informations de gestion nécessaire à la production de statistiques.

5 – Aspects particuliers du programme 2003

I - Aspects " régionaux et locaux "

La mission statistique produit les données de la fréquentation des salles de cinéma par commune, unité urbaine, département et région. Le centre publie chaque année une analyse sur le géographie du cinéma. Ces données sont très utiles aux exploitants de salles et aux collectivités territoriales car elles permettent la mesure des évolutions de la consommation locale en matière cinématographique.

2003 verra l'aboutissement d'une analyse transversale lancée en 2002 qui trace un panorama de la production audiovisuelle en région. Acteurs, modes de financement, freins et leviers d'un développement accru, débouchés, tous les tenants de la création d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques hors d'Ile-de-France y sont analysés.

II - Aspects " environnement "

Aucune activité statistique du CNC ne peut contribuer à la connaissance qualitative ou quantitative de l'environnement.

III - Aspects " européens "

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC contribue à la collecte des statistiques européennes sur le cinéma et la production audiovisuelle, notamment en partenariat avec l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel. Le CNC réalise régulièrement des études avec cet organisme. Ainsi, il réalise une étude sur l'économie de la production audiovisuelle en Europe qui sera publiée en décembre 2002.

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC est également correspondant national dans le cadre de Média salles du programme Media de l'Union Européenne pour fournir des statistiques sur le cinéma. Cet organisme publie chaque année " les chiffres clés du cinéma européen " regroupant les données de 28 pays d'Europe occidentale.

La mission statistique du CNC va engager, en collaboration avec la DDM, de nouveaux partenariats avec Eurostat, en proposant ses statistiques et en participant à des groupes de travail. Des travaux d'harmonisation de comptabilisation statistique de la production nationale des œuvres cinématographiques sont menées. En effet, pour mesurer la production européenne, il convient d'harmoniser l'appréhension de la nationalité des films afin d'éviter les doubles comptes et donc de créer des biais importants. Les co-productions internationales connaissant un regain d'intérêt, cette question devient de plus en plus d'actualité.

Une étude sur les entreprises d'édition vidéo en Europe est en cours et devrait aboutir au cours du premier semestre 2003. Il s'agit de recenser, au sein de nos voisins européens, les entreprises d'édition vidéo les plus performantes, notamment celles susceptibles de contribuer à la diffusion des œuvres françaises en Europe.

Une étude sur l'audience des programmes français à la télévision dans cinq pays européens est en cours de réalisation. Cette étude analysera également le contexte de programmation de chaque programme et sa performance sur les principales cibles marchandes. Elle sera publiée au premier semestre 2003.

6 – Liste des publications

Le CNC mène une politique de publications statistiques abondante, soit en collaboration avec d'autres organismes (comme la DDM ou le CSA), soit seul.

Titre	Année	Unité responsable
Les co-éditions		
L'économie de la fiction en Europe	2000-2002	CNC, INA, OEA
Les entreprises de l'audiovisuel	2002-2003	CNC, DDM
Le guide économique de la vidéo	2002-2003	CNC, SEV
Le compte de l'audiovisuel	2003	CNC, DDM
La diffusion des programmes français à l'étranger	2002-2003	CNC, TVFI
Le cinéma à la télévision	2000-2003	CNC, CSA
Guide des chaînes thématiques	2003	CNC, CSA, DDM, ACCESS
Indicateurs statistiques de l'audiovisuel	2002-2003	DDM, CNC, CSA, INA
Les publications du CNC		
Les chiffres clés du CNC	2003	Mission statistique du CNC
Résultats statistiques de l'audiovisuel		
Les chiffres clés du CNC	2002-2003	Mission statistique du CNC
Résultats statistiques du cinéma		
La production cinématographique	2002-2003	Mission statistique du CNC
La production audiovisuelle aidée	2002-2003	Service des études, des statistiques et de la prospective
La production en région	2003	Service des études, des statistiques et de la prospective
Les pratiques cinématographiques des seniors	2003	Service des études, des statistiques et de la prospective
CNC Info bilan (mai de chaque année)	2002-2003	Service des études, des statistiques et de la prospective
CNC Info (4 numéros par an)	2002-2003	Service des études, des statistiques et de la prospective

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Le CNC compte mener à moyen terme les travaux statistiques présentés dans les parties 1, 2 et 3. Ces travaux conduiront la mission statistique à investir de nouveaux domaines, à publier de nouvelles études, mais également à prolonger les statistiques récurrentes.

Titre	Unité responsable	Périodicité
Les entreprises de l'audiovisuel	CNC, DDM, INA	Annuel
Les chiffres clés du cinéma et de la télévision	CNC, INA, CSA	Bisannuel
Le compte de l'audiovisuel	CNC, DDM	Annuel
Indicateurs statistiques de l'audiovisuel	DDM, CNC, CSA, INA	Annuel
Le cinéma à la télévision	CNC, CSA	Trisannuel
Les chiffres clés du CNC	Mission statistique du CNC	A paraître
Résultats statistiques de l'audiovisuel		
Les chiffres clés du CNC	Mission statistique du CNC	Annuel
Résultats statistiques du cinéma		
La production cinématographique	Mission statistique du CNC	Annuel
La production audiovisuelle aidée	Service des études, des statistiques et de la prospective	Annuel

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Direction centrale de la police judiciaire

1. Exposé de synthèse

La statistique des crimes et délits, tenue par le ministère de l'Intérieur, a pour objectif de dresser un état de la criminalité et de la délinquance apparentes, portées à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie. Ces informations permettent aux autorités chargées de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens de localiser et de mesurer le phénomène criminel, d'en suivre l'évolution et de mettre en place des politiques publiques propres à y faire échec.

Mis en place en 1972, le système statistique a été modernisé une première fois en 1988, puis en 1995 à la suite des travaux menés par un groupe interministériel. Il repose sur une méthodologie unique de comptage des infractions composant la nomenclature statistique. Les règles édictées dans un guide de méthodologie statistique et les contrôles hiérarchiques effectués garantissent l'homogénéité et la fiabilité de la collecte effectuée par l'ensemble des services producteurs.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 1995, ce système autorise une analyse mensuelle départementale de la criminalité et de la délinquance, grâce à la transmission par voie télématique à destination des échelons centraux, des statistiques établies en ce domaine par les services territoriaux de police et de gendarmerie.

La production de ces informations est reconduite annuellement et répond aux besoins de l'ensemble des autorités.

En conséquence, le dispositif statistique actuel sera conservé, notamment afin de maintenir l'analyse de séries longues. Il n'est pas envisagé de le modifier, ni même de créer un nouvel instrument de mesure de la délinquance.

Des améliorations pourront toutefois être apportées au dispositif existant, notamment en terme de communication des résultats.

2 - Travaux nouveaux pour 2003

- Poursuite de l'expérimentation de la base nationale du STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) comme source de transmission et d'exploitation des statistiques 4001 par les services de la Police nationale : cette opération s'inscrit dans la modernisation du processus informatisé de collecte et des dispositifs de sauvegarde des données recueillies.

- Etude et réalisation d'une chaîne de traitement visant à l'exploitation d'indicateurs statistiques nationaux (données chiffrées sur les victimes ainsi que les auteurs de crimes ou de délits, par tranches d'âge, catégories socio-professionnelles, nationalités...).

- Poursuite/réactualisation des études thématiques précédemment engagées et portant notamment sur les phénomènes criminels nouveaux ou en augmentation (délinquance de voie publique, délinquance des mineurs, infractions violentes, ...) avec pour objectif de mettre en évidence des tendances à partir de l'étude de séries longues (période décennale).

3 - Opérations répétitives

- Collecte, centralisation et exploitation des statistiques mensuelles départementales sur la criminalité et la délinquance constatées par les services de police et de gendarmerie, à partir d'une transmission par voie télématique.

- Production de la publication statistique annuelle "Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en FRANCE" dont la diffusion est assurée par la Documentation Française. Depuis l'édition 1999, le tome 1 intègre des présentations graphiques en couleur. Par ailleurs, les tomes 1 et 2 de cette publication font l'objet d'une diffusion publique (voir infra partie 6).

Ces opérations sont réalisées par le service central d'étude de la délinquance de la direction centrale de la police judiciaire, conformément à l'article D.8 du Code de procédure pénale (décret n° 96.74 du 25 janvier 1996) qui stipule : "les services de police et les unités de gendarmerie adressent aux services relevant de la direction centrale de la police judiciaire les renseignements relatifs à la délinquance et à la criminalité susceptibles d'être exploités dans un but de centralisation, de classification ou de diffusion (avis, fiches, statistiques)".

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

NEANT

5 - Aspects particuliers du programme 2003

I - Aspects "régionaux et locaux" :

Pour la réalisation des "tableaux économiques régionaux" (TER), le service central d'étude de la délinquance fournit depuis 1998 les statistiques criminelles des régions administratives et des départements français à la direction régionale INSEE POITOU-CHARENTES, en charge de ce dossier (mise à jour des tableaux statistiques avec chiffres 2001 adressée en août 2002).

Le service central d'étude de la délinquance apporte également sa contribution à la mise à jour annuelle des T.E.F (Tableaux de l'économie française) et de « l'annuaire statistique de la France », publications produites par l'INSEE (mise à jour adressée fin mai 2002).

II - Aspects "environnement" :

NEANT

III -Aspects "européens" du programme de travail :

La poursuite des travaux menés début 1999 à Palma, dans le cadre d'un séminaire visant à une harmonisation des statistiques criminelles, devrait permettre au sein d'un groupe d'experts et sous la direction de la Commission de l'U.E de parvenir à la définition du champ statistique de quelques infractions qui, hors des incriminations strictement pénales, autoriseront la comparaison de certains phénomènes criminels dans l'espace européen.

Des travaux spécifiques portant sur la connaissance à l'échelle européenne des phénomènes liés aux trafics des stupéfiants se poursuivent dans le cadre de l'Union Européenne.

6 - Liste des publications

" Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France".

Publication annuelle (édition 2001) disponible au public depuis septembre 2002 (Tomes 1 et 2).

Cette publication est diffusée au Premier Ministre, au Parlement, aux autorités nationales et territoriales administratives et judiciaires, aux services de police et aux unités de gendarmerie ainsi qu'au public par la Documentation Française.

Depuis l'édition 1999, deux nouveautés ont été apportées dans le contenu de ces deux tomes :

- introduction de graphiques en couleur dans le tome 1,
- diffusion publique du tome 2 : il comporte les données statistiques départementales (faits constatés en 4 grandes catégories) détaillées par service de constatation (police nationale d'une part, gendarmerie nationale d'autre part) et infra départementales (chiffres des circonscriptions de sécurité publique et des compagnies de gendarmerie).

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003.

(Voir tableau)

MINISTÈRE DES SPORTS

Direction de l'administration générale, Mission statistique

1 - Exposé de synthèse

La formation du nouveau gouvernement en mai 2003 s'est traduite par la séparation des domaines "jeunesse" et "sport" dans deux départements ministériels. Cependant la mission statistique devrait conserver les mêmes objectifs, réalisant pour l'essentiel des travaux sur le sport, notamment l'élaboration d'un compte du sport, et menant, en tant que de besoin, des travaux sur la jeunesse et l'éducation populaire pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Sur le champ « statistique, études et évaluation », d'autres structures internes au MJS interviennent, notamment l'observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport (dépendant du CNAPS : conseil national des activités physiques et sportives), créé en juin 2001 et chargé d'un rapport annuel au parlement et au gouvernement sur le développement des activités physiques et sportives. L'Observatoire national des métiers et de l'animation du sport (ONMAS) qui a pour mission « de conduire des enquêtes qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport », est sous la double tutelle éducation nationale d'une part, sports de l'autre.

Compte tenu de ses moyens humains (6 personnes au 1^{er} janvier 2002), la mission statistique a mis en œuvre, pour le suivi des pratiques sportives, un partenariat avec l'INSEE : une chargée d'études de la mission est responsable du volet « participation à la vie culturelle et sportive » dans le cadre du dispositif EPCV de l'INSEE. L'objectif est que cette enquête menée pour la première fois en mai 2003 soit reconduite tous les 4 ans.

L'élaboration des comptes du sport, pour lesquels une nomenclature des activités physiques et sportives a été élaborée au cours de l'année 2001, avec l'appui technique de l'INSEE, est également une priorité pour 2003.

Dans le cadre notamment du schéma de services collectifs du sport, les services déconcentrés souhaitent évaluer les équipements sportifs. La mission a pour objectif de faire adopter une méthodologie et une nomenclature d'équipements communes à l'ensemble des régions pour mener un recensement des équipements sportifs.

Sur le thème « vie associative » en 2003, seront disponibles les résultats de l'enquête d'octobre 2002 sur les adhérents aux associations (volet de l'enquête EPCV) financée en partie par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

2 - Travaux nouveaux pour 2003

- les enquêtes nouvelles :

Enquête « participation à la vie culturelle et sportive »

Le ministère de la jeunesse et des sports contribue à l'enquête « participation à la vie culturelle et sportive », partie variable du dispositif EPCV (enquête permanente sur les conditions de vie) de mai 2003 en affectant depuis octobre 2001, et ce pour une durée de 3 ans, un chargé d'études de la mission statistique comme responsable de l'élaboration du questionnaire.

Enquête sur la situation des sportifs de haut niveau

Par ailleurs, une enquête sur le suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau pourrait être menée en 2003 : une expérience a déjà été conduite en 2000 sur ce thème à partir de la base de données administrative sur les sportifs de haut niveau, gérée par le ministère.

les autres travaux statistiques :

Enquête sur les dépenses sport des collectivités locales

Les collectivités locales contribuent fortement au financement du sport. Les dépenses des collectivités locales dans les domaines "culture", "éducation", "sport" sont actuellement très imbriquées : l'objectif est de mettre en place une opération dans laquelle les dépenses des communes (départements, régions) seront ventilées selon des critères harmonisés afin de minimiser les coûts de collecte.

Une telle opération ne pourra être menée sur le terrain avant 2004 ou 2005.

Rénovation des statistiques de diplômes délivrés par le ministère (et des candidats)

La délivrance des diplômes est organisée dans chaque région par les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports (DRDJS). l'existence de documents d'inscription aux examens pour la délivrance des diplômes du ministère devrait permettre de recenser les diplômés et le profil des diplômés sans passer par une remontée d'informations supplémentaires (voir partie 3.3)

Recensement des équipements sportifs

Plusieurs recensements ont déjà été conduits par des DRDJS, pour lesquels les informations issues de l'inventaire communal ne suffisent pas. L'objectif est à court terme d'élaborer une méthodologie commune, à moyen terme d'étudier la possibilité de construire un répertoire des équipements sportifs.

3 - Opérations répétitives

1) Le recensement des licences sportives

Les fédérations sportives sont interrogées chaque année sur le nombre de licences délivrées, la nature de celles ci, le sexe et l'âge des licenciés, et la répartition territoriale de ces licences. Cette source statistique fournit une estimation annuelle de la pratique sportive « institutionnelle ».

2) La fréquentation des centres de vacances

L'exploitation annuelle des documents administratifs envoyés aux DDJS pour l'organisation des centres de vacances a été renouvelée en 2000. Les résultats sur l'exercice N sont disponibles à l'été N+1.

3) Les diplômes professionnels ou non délivrés par le ministère

Les diplômes sportifs ou d'animation, qui comportent pour certains un grand nombre de spécialités, sont délivrés par les directeurs régionaux. Les résultats sur les diplômes font l'objet d'un recensement annuel auprès des DRDJS.

4) Les emplois jeunes du champ « Jeunesse et sports »

Une exploitation d'un extrait du fichier CNASEA /DARES transmis trimestriellement par la DARES permet de repérer les catégories d'employeurs, la nature des contrats et le profil des bénéficiaires dans le champ « jeunesse et sports » tel qu'il a été défini par l'instance d'évaluation.

5) Estimation de la dépense sportive dans le domaine du sport

L'estimation de la dépense sportive nécessite d'évaluer précisément la consommation des ménages, et les dépenses des administrations publiques. La connaissance de ces agrégats constitue le premier pas vers l'élaboration des comptes du sport. Une partie des données nécessaires à l'établissement des résultats (consommation des ménages, balance commerciale, résultats des entreprises de sport) est fournie par l'INSEE dans le cadre d'une convention annuelle.

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet actuellement

5 - Aspects particuliers du programme 2003

1) Aspects régionaux et locaux

Il serait utile de « fédérer » les initiatives régionales dans un programme cohérent.

2) Aspects environnement

Sans objet actuellement.

La demande est forte sur le domaine « sport de nature et environnement ».

3) Aspects européens

Sans objet actuellement

Des travaux sur l'économie du sport se développent dans les institutions européennes.

6 - Liste des publications

1) *La mission statistique a publié un ouvrage en octobre 2002 (éditions de l'INSEP) présentant les résultats détaillés de l'enquête "pratiques sportives 2000".*

2) *Des publications régulières*

. Des 4 pages *Stat-Info* sont disponibles sur le site INTERNET du ministère.

Les numéros publiés en 2002 sont

- « L'insertion socioprofessionnelle des sportifs de haut niveau » (n°02-01 de janvier 2002)
- « Une nomenclature pour les activités physiques et sportives : 335 disciplines, 34 familles, 9 classes » (n°02-02 de mars 2002)
- « Le poids économique du sport en 2000 » (n°02-03 de septembre 2002)
- « Le sport chez les jeunes de 12 à 17 ans » (à paraître n°02-04 d'octobre 2002)

. Un dépliant annuel sur les chiffres clés du sport : première édition en septembre 2002.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

1. Exposé de synthèse

La programmation statistique du ministère de la Justice est arrêtée par le Conseil de la Statistique et des Etudes de ce ministère et par son organe exécutif le Comité de Programmation de la Statistique et des Etudes. Elle suit un calendrier différé par rapport à celui du CNIS : la programmation 2003 ne sera préparée qu'à partir de la fin 2002 et arrêtée définitivement après la tenue du Conseil de la Statistique qui devrait se réunir au printemps 2003.

Cependant, la préparation de la nouvelle loi organique portant loi des finances (LOLF) d'un côté, la loi d'orientation et de programmation justice votée le 9 septembre 2003 (LOPJ) d'un autre, conduisent dès à présent la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation à proposer au Conseil de la Statistique qui se tiendra fin 2003 de nouvelles priorités dans son avant projet de programme de travail. En effet, les préoccupations d'évaluation des politiques publiques et de mesure de l'efficacité du service justice sont désormais inscrites dans les lois elles-mêmes.

Ces nouveaux axes de travail ne devraient pas influencer sur la conduite de la réforme de la statistique justice qui est quasiment achevée aujourd'hui. Les objectifs qui lui avaient été fixés en 1994 par l'audit mené par l'Inspection générale de l'Insee et l'Inspection des services judiciaires sont soit atteints soit en voie d'être atteints et ne devraient donc pas être affectés par les nouveaux chantiers qui s'ouvrent. Au contraire, ces nouvelles préoccupations renforceront encore les projets en cours actuellement que sont le panel des mineurs et le suivi de politiques pénales.

1.1. Statistique des mineurs

Le 18 janvier 1996, le Conseil de la statistique a validé les grandes lignes d'un nouveau dispositif statistique de suivi des mineurs. Ce dispositif comprenait :

- 1/ des tableaux de bord de l'activité des tribunaux pour enfants appréhendée à travers le flux des mesures prises par les juges des enfants et le nombre de mineurs suivis tant au civil qu'au pénal ;
- 2/ un panel de mineurs suivis en justice apportant une connaissance de ces mineurs et de leur environnement familial, une description de leurs trajectoires sociale et judiciaire ainsi qu'une analyse de l'impact des décisions prises en assistance éducative et au pénal.

Depuis fin 2001, les 134 tribunaux pour enfants disposent tous, dans leur logiciel de gestion, d'un module statistique leur permettant d'éditer à tout moment et sur n'importe quelle période, leur tableau de bord. Ce dernier permet d'obtenir une vision synthétique de l'activité des juridictions mineurs, tant civile que pénale : nombre de mineurs dont est saisi le juge des enfants au cours de la période, mesures nouvelles et renouvelées prises par les juges, nombre de mineurs suivis, jugés et déclarés coupables. Ces tableaux de bord ne sont cependant pas encore de qualité homogène dans toutes les juridictions.

En 2003, se poursuivront les travaux de qualité entamés en 2002.

Parallèlement, une nouvelle version de ces tableaux de bord a été définie par les différents utilisateurs en juridiction et à la Chancellerie qui permettra d'améliorer la connaissance des mineurs suivis (âge et sexe) et d'assurer la cohérence de cet outil avec les Cadres du parquet. Cette nouvelle version sera opérationnelle dès le début 2003.

L'exercice 2001 a été le premier exercice pour lequel l'ensemble des juridictions a contribué à la statistique pénale définitive. En particulier, pour la première fois, les statistiques des juridictions parisiennes n'ont pas été estimées mais fournies par les tableaux de bord. Ce qui a constitué un progrès qualitatif important dans la mesure où la délinquance des mineurs en Ile-de-France ne peut être comparée ni en volume, ni en évolution, aux autres régions françaises.

L'achèvement de ce projet ouvre aussi de nouveaux horizons quant la connaissance fine et localisée des mineurs suivis par la justice. L'exploitation statistique de ces tableaux de bord fait partie des priorités statistiques pour 2003.

Le Conseil de mars 1998 a donné son feu vert pour le démarrage des travaux de réflexion sur le panel des mineurs suivis en justice. Un groupe de travail animé par la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a été chargé d'en proposer les spécifications techniques et organisationnelles. Ce projet consiste à observer à plusieurs dates, ou parfois de façon quasi continue, un échantillon permanent de jeunes individus inscrits dans l'activité des juridictions. Ce panel doit permettre :

- . de mieux connaître les mineurs suivis en justice et leur environnement familial ;
- . de décrire leurs trajectoires sociales et judiciaires ;
- . d'analyser l'impact des décisions prises en assistance éducative et au pénal.

Ces travaux ont été validés par le Comité du 6 octobre 1999 et une décision d'expérimentation d'un panel a été prise au Conseil de la statistique d'avril 2000. Un premier projet, jugé trop ambitieux par rapport aux possibilités techniques des chaînes pénales actuelles, a été rejeté et remplacé par un projet qui limitait, pour l'expérimentation, les modifications de logiciels. Ce second projet a été validé par le Conseil de juin 2001. Sur cette base, les spécifications d'enrichissement des logiciels des tribunaux pour enfants ont été définies fin 2001. Elles ont été déployées sur 6 juridictions tests au 4^{ème} trimestre 2002. De son côté, la conception de la base centralisée du panel est en cours et sera réalisée en 2002.

Cette solution de repli, baptisée en interne de « panel dégradé », réduit les ambitions de l'expérimentation du panel sans pour autant lui enlever l'essentiel de ses objectifs. Les trajectoires judiciaires des mineurs seront bien reconstituées, ainsi que les trajectoires sociales pour les mineurs suivis en assistance éducative. Seules, les trajectoires sociales des mineurs délinquants en seront absentes. Le Conseil de la statistique dans le même temps qu'il entérinait la limitation de l'expérimentation, réaffirmait que les futures chaînes pénales, actuellement en cours de redéfinition, intégreraient bien l'ensemble des trajectoires sociales.

Les premiers retours de cette expérimentation sont attendus pour la fin 2003.

1.2. Statistique civile

Basé sur le double principe d'une statistique permanente obtenue en sous-produit de la gestion informatisée des procédures judiciaires, et d'une décentralisation de la production statistique permettant aux juridictions d'être les premières utilisatrices de statistiques établies d'abord localement, le dispositif comprend trois types de produits :

- des tableaux de bord, mesurant exhaustivement l'activité des juridictions, restituant très rapidement les résultats nécessaires au pilotage local, et servant de référence unique pour la Chancellerie et les juridictions (flux et stock d'affaires par type de contentieux).
- un suivi local détaillé des affaires civiles améliorant la connaissance de la matière civile traitée et la mesure de l'efficacité du service public de la justice rendu, notamment sous l'angle de la durée des affaires et du suivi détaillé du stock d'affaires en cours, ou encore sous celui des taux de recours et de l'aide juridictionnelle.
- un répertoire statistique centralisé élargi, prolongation, à des fins de publications et d'études sur l'impact des évolutions législatives, de celui géré actuellement par le CES de Nantes.

Ces trois produits sont complémentaires : les deux premiers étant dédiés au pilotage local, le troisième constituant l'outil statistique officiel de la Chancellerie. Néanmoins, la Chancellerie a intégré dans les modules tableaux de bord des fonctions permettant de faire remonter très simplement et très rapidement des statistiques allégées à la Chancellerie. C'est ce qui lui permettra de disposer, pour ces publications rapides de début d'année, d'un matériau nettement enrichi à ce que lui permettait jusqu'à présent l'exploitation forcément très lourde du répertoire statistique centralisé.

L'informatisation des Tribunaux d'instance (TI) est déclinée à travers un ensemble de logiciels développés par le service informatique de la Chancellerie : CITI (contentieux général), LIPTI (injonction de payer), NATI (nationalité), SATI (saisie sur rémunérations), TUTI (tutelle), et PACTI (PACS). Un dispositif statistique sur les données du PACS, très limité, a été initialisé en 2001. Il devrait être enrichi, si la CNIL le permet, en 2003.

L'alimentation automatique du tableau de bord et la réalisation des tableaux de suivi détaillé en local seront établies à partir du logiciel STATI nouvellement développé et en cours de validation en 2002. Le déploiement de ce logiciel sur les 470 tribunaux d'instance est prévu au second semestre 2003.

En 2001, ont été déployés les modules statistiques concernant les cours d'appel. Les premiers enseignements de cette généralisation montrent que leur appropriation par les juridictions s'avère laborieuse et nécessite une préparation et un accompagnement important. En 2002, les efforts de formation très importants ont été consacrés à cette préoccupation que ce soit pour les 33 Cours d'appel comme pour les 181 Tribunaux de grande instance.

Fin 2002, tous les TGI disposeront à leur tour des modules statistiques intégrés à leur outil de gestion. L'année 2003 sera consacrée à la montée en puissance de ces nouveaux outils. Ce n'est que début 2004 que l'on pourra en commencer une exploitation régulière et exhaustive.

Au premier janvier 2003, les 274 Conseils de prud'hommes (CPH) disposeront à leur tour des tableaux de bord et des tableaux de suivi détaillé des affaires civiles. Comme pour les TGI, l'année 2003 sera consacrée à l'accompagnement de ces nouveaux produits.

Le dispositif rénové de la statistique civile s'appuie sur l'amélioration de la gestion du Répertoire général civil (le RGC), à travers deux actions, la mise à jour des instructions de la tenue du RGC et la refonte de la nomenclature des affaires civiles (NAC).

La mise à jour des instructions du RGC s'est traduite par l'extension du champ des procédures prises en compte ainsi que l'enrichissement des données les concernant. Elle s'est concrétisée en 1999 par la rédaction de quatre manuels concernant les cours d'appel, les tribunaux de grande instance, les tribunaux d'instance et les conseils de prud'hommes. Le conseil de la statistique de juin 2001 a échelonné la montée en charge de ce nouveau répertoire général civil : janvier 2003 pour les CPH, janvier 2004 pour les TGI et les CA et janvier 2005 pour les TI.

La première révision exhaustive de la NAC entreprise depuis sa création en 1988 a été achevée en 2000. Elle est entrée en vigueur dans toutes les juridictions en juin 2002. Cela s'est accompagné par un très important travail de formations auprès de toutes les juridictions, travail qui a occupé tout le premier semestre 2002.

Seuls les tribunaux de commerce restent à l'écart des ces chantiers, que ce soit pour la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature des affaires civiles comme pour le nouveau répertoire général. Des discussions avec leurs représentants ont débuté pour tenter de les associer à ces réformes.

1.3. Statistique pénale

Le premier objectif de réforme de la statistique pénale consiste dans l'informatisation du dispositif de collecte existant, les cadres du parquet. L'amélioration du dispositif est poursuivie en même temps que son extension et que la prise en compte des réformes et des améliorations de nomenclatures. 2001 a vu l'achèvement de toutes les automatisations possibles, compte tenu de la vétusté des chaînes pénales. Ces outils devront être adaptés à la nouvelle loi d'orientation et de programmation justice pour en permettre une première évaluation début 2004 sur l'exercice 2003.

Par ailleurs, un des objectifs prioritaires des années 2002-2003 concerne l'amélioration du répertoire de l'instruction. Cet outil statistique, opérationnel depuis un dizaine d'années, n'est quasiment pas utilisé, pour des raisons vérifiées ou supposées de qualité. Il devra aussi être adapté aux différentes lois successives : la LPIDV (loi renforçant la présomption d'innocence et le droit des victimes) et la LOPJ.

Les différentes associations d'aides aux victimes, de contrôle judiciaire ou de médiation pénale ont vu leur rôle s'accroître avec les dernières lois. Un important travail a été entrepris par la Chancellerie pour le recueillement d'informations nécessaires à l'évaluation de leur action et à la préparation de leur budget de fonctionnement conformément aux préconisations de LOLF. La sous-direction de la statistique, chargée du recueil des données statistiques concernant ces associations, est très impliquée dans ce chantier.

Nettement plus ambitieux, un deuxième objectif consiste à bâtir un meilleur suivi statistique de la politique pénale à partir :

- de l'analyse par nature d'affaires et par origine de signalements ;
- de l'analyse des orientations effectuées par les parquets selon la nature des infractions signalées et surtout selon les motifs des classements ;
- du suivi des réponses apportées à la délinquance par les tribunaux correctionnels;
- du suivi de l'exécution des décisions pénales ;
- de la mesure de la durée des affaires pénales.

Compte tenu des polémiques grandissantes sur un soi-disant laxisme de la justice, le Conseil du 27 mars 1998 a décidé que la mise en place d'une analyse des classements sans suite selon leurs motifs devait revêtir un caractère prioritaire.

Par ailleurs, une quarantaine de maquettes ont été définies permettant de faire un suivi de la politique pénale. La faible capacité de réponse des applicatifs pénaux de gestions à ces besoins statistiques a suggéré la création d'infocentres locaux et d'un infocentre national (Conseil du 27 avril 1998).

Depuis début 2002, un prototype d'infocentre national comprenant les tableaux relatifs au suivi détaillé des orientations données par les parquets aux affaires reçues et à l'analyse de la délinquance transmise au parquet par origine de signalement et nature d'affaires est opérationnel.

Il permet à la Chancellerie d'accéder de façon immédiate et autonome à des informations de suivi de politique pénale obtenues à partir de l'activité des parquets.

Ce prototype est limité aux 7 juridictions parisiennes. Il n'a encore qu'un statut expérimental, préfigurant peut-être, suivant les conclusions que l'on en tirera, un infocentre national. D'ores et déjà, dès 2002, ce prototype devrait apporter les premiers enseignements sur l'analyse de la réponse pénale croisée par type d'affaire et type d'auteur notamment. Il sera enrichi en 2003 par les tableaux portant sur l'activité du tribunal correctionnel et sur l'exécution des peines.

Un vaste chantier de refonte des applications pénales dans les TGI non parisiens permettant de disposer, à terme, d'outil infocentre, a démarré en 2001. Cette nouvelle application nous offrira des possibilités nouvelles, en particulier dans deux domaines majeurs : le rapprochement des statistiques Police/Gendarmerie/Justice d'une part, le suivi longitudinal des affaires et des personnes d'autre part. La statistique y est présente comme maîtrise d'ouvrage associée. Le planning prévoit une mise en production à partir de 2005.

1.4. Statistique pénitentiaire

Parallèlement à ces chantiers, la Direction de l'Administration pénitentiaire a lancé deux importants projets : l'un concernant la gestion des établissements pénitentiaires, l'autre concernant la gestion de l'application des peines.

Ces deux projets seront dotés d'infocentres nationaux qui permettront aux différents utilisateurs de la Chancellerie et des établissements pénitentiaires d'accéder facilement à une information beaucoup plus riche que celle disponible auparavant. La mise à disposition de ces nouveaux outils statistiques est prévue pour 2003-2004.

1.5 Mise à disposition

Les statistiques détaillées par juridiction sont désormais accessibles à travers le réseau privé virtuel justice.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Statistique des mineurs

Suite de l'expérimentation d'un panel de mineurs suivis en justice ;
Exploitation des tableaux de bord mineurs.

Statistique civile

Implantation des modules statistiques relatifs aux tableaux de bord et au suivi détaillé des affaires civiles dans les TGI, les CPH et les TI ;
Accompagnement du déploiement des tableaux de bord en juridictions ;
Mise en place d'un nouveau répertoire général civil dans les CPH.

Statistique pénale

Amélioration du répertoire de l'instruction ;
Enrichissement du prototype de l'infocentre national ;
Exploitation statistique du prototype ;

Adaptation des cadres du parquet à la LOPJ ;
Travaux d'évaluation sur l'effectivité de l'exécution des peines.

Statistique pénitentiaire

Mise en place d'une nouvelle version du Fichier National des Détenus ;
Exploitation statistique de l'infocentre lié à l'application des peines

3. Opérations répétitives

La liste des opérations statistiques permanentes conduites au ministère de la Justice est la suivante (cf. Programme statistique et d'études du ministère pour 2002) :

Direction des Affaires Civiles et du Sceau

Statistiques sur la profession d'avocat

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- 1 Gestion Automatisée des Mesures Educatives
- 2 Statistiques du secteur associatif habilité

Direction de l'Administration Pénitentiaire

- 1 Statistique mensuelle de la population pénitentiaire à partir du Fichier National des Détenus
- 2 Recensement et mouvements
- 3 Permissions de sortir
- 4 Non réintégrations à l'issue d'une permission de sortir
- 5 Réintégrations ou décès des évadés
- 6 Détenus étrangers (Article 19)
- 7 Sanctions disciplinaires
- 8 Services de probation
- 9 Semi-liberté
- 10 Placements extérieurs
- 11 Libérations conditionnelles
- 12 Réductions de peine
- 13 Rapport mensuel d'activité
- 14 Rémunération des activités de production
- 15 Suivi du travail rémunéré dans les établissements en gestion mixte et repris en gestion directe

Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (S/D SED)

Dispositifs civils

- 1 Répertoire général civil : affaires détaillées, registres et cadres*
- 2 Tableaux de bord et suivi détaillé des affaires civiles des cours d'appel*
- 2 Répertoire des tribunaux de commerce* : affaires détaillées, registres
- 3 TASS, tribunaux, et cours régionales des pensions
- 4 Acquisitions de la nationalité française
- 5 Conciliateurs de Justice

Dispositifs pénaux

- 6 Cadres du Parquet
- 7 Prototype d'infocentre national*
- 8 Casier Judiciaire National
- 9 Répertoire de l'instruction
- 10 Activité des Juges d'Application des Peines
- 11 Activité des associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire
- 12 Fichier National des Détenus

Autres dispositifs permanents

- 13 Répertoire de l'Aide Juridictionnelle
- 14 Tableaux de bord mineurs*

Les opérations signalées par un * sont celles qui auront bénéficié d'améliorations importantes au titre de la réforme en cours.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne le Ministère de la justice

6. Liste des publications

6.1. Direction de la Protection Judiciaire et de Jeunesse

Bilans statistiques annuels de l'activité des établissements du secteur public et des établissements et services du secteur habilité justice.

6.2. Direction de l'Administration Pénitentiaire

- Statistique mensuelle de la population détenue
- Statistique trimestrielle de la population détenue
- Chiffres-clés de l'administration pénitentiaire
- Rapport annuel de l'administration pénitentiaire (et ses "tirés à part")
- Cahiers de démographie pénitentiaire :
 - en 2001 : - Vieillir en prison
 - Les mineurs, famille, école et antécédents judiciaires
- "Travaux et documents"
- en collaboration avec l'INSEE : Eléments de l'histoire familiale des détenus

6.3. Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (S/D SED)

Paru en 2002 :

Publications nationales

- Chiffres-clés de la Justice (données 2001)
- Annuaire statistique de la Justice 1996-2000
- Des numéros d'Infostat Justice :
 - La délinquance économique et financière sanctionnée par la Justice (juin 2002)
 - La durée des affaires devant les juridictions civiles (fin 2002)
- Etudes & Statistiques Justice :
 - Les condamnations en 1999 et en 2000

Diffusion interne

- Données Locales - L'activité judiciaire en 2001
- Données Locales - L'activité commerciale en 2001
- Données Locales - L'aide juridictionnelle en 2001
- Données Locales - Les condamnations en 2001
- Données Locales - Les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire en 2001
- L'activité judiciaire pénale en 2001

Etudes :

- Le taux d'exécution des peines d'emprisonnement ferme (avril 2002)
- Les PACS et leur impact sur l'activité des tribunaux d'instance (Juin 2002)
- Une mesure détaillée de la récidive (septembre 2002)
- Le coût des expertises en matière civile et pénale (mars(fin 2002)

A paraître en 2003

Publications nationales

- Chiffres-clés de la Justice (données 2002)
- Annuaire statistique de la Justice 1997-2001

Infostat Justice

- La durée des affaires devant les juridictions civiles
- Les décisions des cours d'appel en matière correctionnelle
- Le Pacte Civil de Solidarité

Des numéros d'Etudes & Statistiques Justice :

- Les condamnations en 2000 et en 2001
- Les acquisitions de nationalité en 2001

Diffusion interne

- Données Locales - L'activité judiciaire en 2002
- Données Locales - L'activité commerciale en 2002
- Données Locales - L'aide juridictionnelle en 2001
- Données Locales - Les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire en 2002
- Données Locales - Les condamnations en 2002
- L'activité judiciaire pénale en 2002

Etudes :

- Les décisions des Cours d'Appel en matière correctionnelle
- Evolution des affaires traitées par les juridictions civiles du premier degré
- Une mesure détaillée de la récidive des mineurs

7. Suivi des orientations à moyen terme 1999-2003

(Voir tableau)

Les orientations globales des travaux de la réforme statistique engagée par la sous-direction telles que décrites dans la note du 4 mai 1998 demeurent valides.

Sous l'effet de la pression de la demande politique, le projet tableaux de bord mineurs a été repositionné en priorité n° 1 . Sa généralisation achevée, la priorité des travaux se fixe désormais le chantier du panel des mineurs suivis en justice. Les premiers retours de l'expérimentation sont attendus pour la fin 2003.

Le chantier de la statistique civile progresse dans le respect des orientations initiales. Début 2003, seuls les tribunaux d'instance ne disposeront pas encore de modules statistiques tableau de bord et suivi détaillé dans leurs logiciels de gestion. La mise en vigueur du nouveau répertoire général civil sera progressive et s'étalera entre 2003 et 2005.

En matière de statistique pénale, les travaux se développent également en conformité par rapport aux axes retenus, la structuration progressive de la réponse statistique à partir du système d'information des "Infocentres" constituant un enrichissement important du projet initial. Les refontes des anciennes chaînes pénales et des applications de l'administration pénitentiaire ouvrent des perspectives intéressantes pour améliorer le suivi des politiques pénales et nous permettront de disposer d'informations sur le suivi longitudinal des affaires depuis la commission des faits relevés par la Police et la Gendarmerie jusqu'à l'exécution des peines.

Ministère des affaires étrangères
Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE)
Cellule statistique du service des Français à l'étranger

**Enquête Statistique auprès des Français résidant à l'étranger
associée à la procédure d'immatriculation**

Service producteur

Cellule statistique du Service des Français à l'Etranger, Direction des Français à l'Etranger et des Etrangers en France (DFAE), Ministère des Affaires Etrangères.

Intitulé de l'enquête

Enquête Statistique auprès des Français résidant à l'étranger associée à la procédure d'immatriculation

Objectifs généraux de l'enquête

La Direction des Français à l'Etranger et des Etrangers en France (DFAE) a besoin de données actualisées sur la démographie de la population française résidant à l'étranger et ses conditions de vie pour mieux remplir ses fonctions de service public auprès de cette population (fonction administrative, aide sociale, bourses d'enseignement, aide à la recherche d'un emploi)

Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La DFAE dispose déjà d'un dispositif statistique sur la population française à l'étranger. A l'occasion de la procédure d'immatriculation, les agents des consulats posent quelques questions à but statistique. Ce dispositif est inséré dans le système de gestion des consulats.

Plusieurs raisons poussent la DFAE à rénover ce dispositif :

- Le caractère très sommaire de la collecte statistique, l'existence d'incohérences dans le questionnaire, la remontée des données uniquement sous forme de tableaux standards (comportant parfois des erreurs), etc.
- La rénovation du système de gestion des consulats : en phase d'étude actuellement, elle devrait déboucher sur une mise en place en 2003. Le volet statistique est donc forcément mis à plat et peut (doit) être complètement repensé.
- Les besoins de la DFAE : il lui faut mieux connaître la population française à l'étranger pour mieux dimensionner ses services, faire des études en matière sociale, etc.
- Le rapport de Mme Monique Cérésier-Ben-Guiga, sénatrice, « L'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger » remis au Premier Ministre en juillet 1999.
- La demande pressante des associations représentatives des Français à l'étranger.

Pour plus de détails, on pourra se reporter au rapport de mission de M. Bernard Gentil sur la « connaissance statistique de la population française à l'étranger » qui propose entre autres la rénovation du dispositif statistique sur la population française à l'étranger. Ce rapport a été présenté en 2001 à la Formation « Démographie, conditions de vie » du CNIS.

Principaux thèmes abordés

- Démographie (âge, sexe, état matrimonial, taille des familles, ...)
- Multi-nationalité
- Langue usuelle
- Séjours antérieurs à l'étranger
- Niveau d'études
- Actifs/non actifs, situation professionnelle
- Catégorie socioprofessionnelle

Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Il n'existe pas d'autres enquêtes sur la population française à l'étranger.

Unités enquêtées et champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est le suivant : tout Français, quel que soit son âge, devant résider plus de 6 mois à l'étranger, faisant une demande de première immatriculation¹ au consulat de sa résidence ou une demande de renouvellement de sa carte (l'immatriculation est valable 5 ans).

L'enquête ne couvre pas l'ensemble de la population française à l'étranger, mais seulement la partie qui s'immatricule au consulat. On estime qu'en moyenne seulement la moitié des Français résidant à l'étranger s'immatriculent. Cette part varie selon le pays, elle est de l'ordre de 20% dans les pays de l'Union Européenne, supérieure à 50% dans les pays du Sud.

Mais parmi ceux qui ne s'immatriculent pas, une part n'a plus de rapport avec l'administration française et s'intégrera à terme dans le pays². On peut considérer que la population française immatriculée constitue une bonne représentation de la population française qui « tient au lien avec la France ». De toute façon, la part non immatriculée, presque par définition, n'est pas repérable, et donc n'est pas susceptible d'être enquêtée.

Il y a environ 250 000 immatriculations par an, donc autant de questionnaires répartis sur les 12 mois de l'année, avec vraisemblablement une pointe en septembre.

Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte étant liée à la procédure d'immatriculation (première immatriculation ou renouvellement), elle s'effectuera tout au long de l'année.

Deux modalités sont à l'étude :

- Un questionnaire indépendant de la procédure administrative remis aux Français par les agents lorsqu'ils font la demande d'immatriculation et auxquels ils répondent pendant que leur carte d'immatriculation est éditée ; les agents pointent que les questionnaires sont bien remplis, les mettent sous enveloppe et les envoient à la cellule statistique de la DFAE qui les fait saisir (après les avoir rendus anonymes) et exploite le fichier constitué.
- Un questionnaire inséré dans la procédure d'immatriculation : les agents des services consulaires saisissent les réponses au questionnaire lors de l'entretien qu'ils ont avec les Français pour leur immatriculation ; un extrait des données individuelles (rendues anonymes) du fichier des immatriculations de chacune des circonscriptions consulaires est transféré à la cellule statistique qui les exploite. Cette solution a l'inconvénient d'imposer une légère charge supplémentaire de travail aux agents³. Mais elle apporte une solution aux difficultés de compréhension des questionnaires par les Français qui ne maîtrisent pas bien la langue française.

Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire est calqué sur celui du dernier recensement de la population. Il se compose d'un bulletin individuel, que tous les Français doivent remplir (ou faire remplir), et d'un bulletin de famille (famille limitée aux parents et enfants habitant dans le même logement).

¹ L'immatriculation est facultative. Mais les Français sont fortement incités à s'immatriculer : les démarches pour renouveler une carte d'identité ou un passeport sont grandement facilitées, le coût de la démarche est sensiblement moins élevé. L'immatriculation est obligatoire pour l'obtention d'une aide sociale ou d'une bourse d'enseignement.

² Voir sur ce sujet le rapport de M. Bernard Gentil « Connaissance statistique de la population française à l'étranger ».

³ Dans le dispositif actuel ce sont les services consulaires qui assurent la collecte de l'information et les saisissent dans le fichier administratif consulaire.

Le planning de mise en œuvre

Le planning souhaité est le suivant :

- 4 tests d'un mois étalés de mars à novembre dans des circonscriptions choisies selon certains critères : la taille de la population française immatriculée, la nature de la population, la langue (pays francophones et pays non francophones).
- Les tests porteront sur le questionnaire et sur les modalités par lesquelles il est adressé aux Français (questionnaire auto-rempli ou questionnaire rempli avec l'aide des agents consulaires).
- Lancement en janvier 2003.

Pilotage de l'enquête, comité de concertation

Une cellule statistique a été constituée en 2002 au sein du Service des Français à l'Etranger (DFAE). C'est elle qui assure la conception de l'enquête, le lancement, le suivi, l'exploitation et la diffusion des résultats.

Un comité de coordination statistique a été mis en place. Il réunit les membres de la DFAE intéressés au développement de la fonction statistique, soit qu'ils soient impliqués dans la collecte (la sous-direction de l'administration consulaire), soit qu'ils soient utilisateurs des résultats (mission emploi/formation, aide sociale, Maison des Français de l'Etranger). Il est présidé par le chef du Service des Français à l'Etranger et donne un avis sur le programme de travail et les résultats des travaux en cours.

Un comité élargi aux utilisateurs extérieurs sera créé par la suite.

Diffusion des résultats

Dans le dispositif actuel, la diffusion des résultats est peu développée et pratiquement limitée au ministère des Affaires Etrangères. Les principaux tableaux sont disponibles sur l'Intranet du ministère. Une synthèse est présentée chaque année au Conseil des Français de l'Etranger. Par ailleurs les tableaux par circonscription, par zones géographiques sont fournis sur demande par la mission statistique. Ils sont en outre consultables à la Maison des Français de l'Etranger.

Un nouveau système de diffusion est à l'étude : refonte des tableaux standards, fourniture de résultats sur Cd-rom, etc.

Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003

Thèmes et opérations <i>(En italique figure le point de la situation au 1^{er} octobre 2002)</i>	Unité responsable	Suivi	Observations
Recensement en continu de la population <i>Devenu : Rénovation du recensement de la population</i>	Insee - Mission Avenir des statistiques de population <i>Devenu : programme de rénovation du recensement de la population de-puis le 1^{er} janvier 2001</i>	<i>Report du démarrage en raison de la durée du processus législatif</i>	A partir de septembre 2001 A partir de janvier 2004

Police			
Criminalité et délinquance : Réalisation du rapport statistique " Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France par les services de police et de gendarmerie " (tomes 1 et 2)	Ministère de l'Intérieur - Direction / Centrale de la Police Judiciaire	Edition 2001 publiée le 09/09/2002	opération permanente depuis 1972. annuelle
Culture			
Enquête nationale sur l'emploi	DEP	<u>Reportée</u>	
Exploitation du recensement de la population sur les activités et les professions culturelles	DEP	Achevée	
Chantiers sectoriels sur l'emploi	DEP en liaison avec les directions sectorielles		1 à 2 études dans le cadre de chaque programme annuel
Enquête d'insertion professionnelle des élèves des écoles d'art	DEP		Reportée
Pratiques culturelles	DEP + équipes de recherche	Achevée	Appel d'offres- <u>Juin 1999.</u>
Exploitation de l'enquête emploi du temps (sur les aspects culture)	DEP+INSEE	En cours	
Dépenses publiques pour la Culture	DEP	Achevée	Nouvelle enquête en 2003.
Géographie de la Culture	DEP + équipes de recherche	Achevée	Appel d'offre- Juin 1999
Exploitations des différentes enquêtes sur l'emploi	DEP	annuelle	
Enseignement artistique	DEP + directions sectorielles + ministère de l'éducation nationale	<u>annuelle</u>	
Enquêtes annuelles sur l'offre et la fréquentation des équipements culturels (yc enquête sur le patrimoine)	DEP + directions sectorielles	<u>annuelle</u>	

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Fin de la collecte du Panel européen, exploitation longitudinale et internationale de ce dernier, mise en place d'un nouveau panel sur les revenus	INSEE - Division Revenus, patrimoine des ménages	En cours	Le Panel européen s'achève en 2001, le projet SILC lancé par Eurostat prendra la relève à partir de 2004. La partie française de ce projet comprendra bien un panel de revenus. Toutefois, du point de vue d'Eurostat, la dimension longitudinale n'est pas essentielle, Eurostat cherchant surtout à recueillir des données transversales sur un grand nombre de thèmes.
Enquête annuelle Revenus fiscaux et publication régulière des résultats		En cours	Les résultats ont été publiés pour l'année 1996 et 1997, les évolutions 1996-1999 seront publiés en 2002, on entrera en 2003 dans un régime de publication régulière de résultats.
Mise en place d'une opération exploitant les données fiscales au niveau local		En cours	Cette opération relève désormais du Département de l'Action régionale et de la Direction régionale de Bretagne.
Exploitation de l'enquête Patrimoine 1997, préparation d'une future enquête pour 2002, réalisation d'enquêtes légères sur le patrimoine et les successions.	INSEE - Division Revenus, patrimoine des ménages	En cours	Une enquête Détenion d'actifs a eu lieu en mai 2000 (partie variable de PCV) . La prochaine enquête Patrimoine est prévue pour fin 2003. L'enquête sur les successions (« mutations à titre gratuit ») est suspendue faute de moyens.
Inventaire communal permanent des équipements et services	INSEE - Département de la démographie ; SCEES	voir ci-dessous	Nouvel outil de connaissance du monde rural à construire en remplacement des inventaires décennaux.
Inventaire permanent des équipements et services urbains	INSEE - Département de la démographie	maquette en 2002 ; première version en 2003	Nouveau dispositif à mettre en place articulé avec le précédent visant à appréhender l'organisation de l'espace urbain et sa structuration par l'offre d'équipements. En 2003, une première gamme d'équipements

Alimentation des séries longues de flux d'immigrants, de réfugiés, d'acquisitions de nationalité	INSEE - Cellule statistiques et études sur les populations étrangères		Permanent
Études sur les populations immigrées à partir de diverses sources (recensements de la population, EDP, enquêtes conditions de vie, emploi, logement ...).	"		Permanent
Exploitation de sources extérieures : collaboration avec le ministère de l'Intérieur, l'OMI, etc.	"		Permanent
Gestion intégrée REPLIC-Base-îlots	INSEE - Pôle infrastructures géographiques		1999-2000 (terminé) Base-îlots, base de données géographiques de l'INSEE, décrit les voies, les îlots et leurs géométries, à jour à la date du RP99. L'intégration des adresses de REPLIC permettra de gérer un seul référentiel et d'assurer une bonne qualité de géocodage à l'adresse.
Extension à toutes les communes de plus de 10 000 habitants	"		1998-2000 (terminé) Base-îlots a été créé en partenariat avec l'IGN (800 communes). Les extensions (300 communes) sont numérisées par d'autres moyens.
Création d'un Répertoire localisé d'immeubles (nom provisoire : RIL)	"		Fin du 1 ^{er} trimestre 2002 Un répertoire d'immeubles localisés sera initialisé par géocodage des immeubles du RP99 grâce à Base-îlots.
Mise à jour et enrichissement du RIL	INSEE + mairies		Mise à jour 1999-2003 pendant la période 2002-mi 2003 A partir de 2003 Le RIL sera mis à jour en continu (appariement avec diverses sources et contrôles sur le terrain) et servira de base aux futurs recensements et à diverses enquêtes.
Recensement général de la population de 1999	INSEE - Division recensements de la population		Mars 1999 (exploitation terminée en 2001, diffusion terminée en 2002) Métropole, DOM, St-Pierre et Miquelon
Recensements complémentaires	"		Annuel

Collecte et exploitation des bulletins de l'état civil	INSEE - Mission répertoires et mouvement de la population		Stabilisation du nouveau dispositif d'échanges télématiques quotidiens pour les naissances entre les mairies et l'INSEE. En 2002, développement d'un extranet sécurisé pour échanges via internet Amélioration de la qualité des données d'état civil en concertation avec les mairies
Échantillon démographique permanent			2002 : enrichissement avec les données du RP99
Mise en concordance des listes électorales avec le fichier électoral	"		Cette nouvelle possibilité de traiter les litiges, ouverte par la CNIL, devrait permettre de mieux répartir la charge de travail tout au long de l'année
Comptabilité démographique	INSEE - Division enquêtes et études démographiques		- Bilan démographique - La situation démographique en France appariement naissances - reconnaissances (2002) - Projections démographiques (2001); séries longues (terminé)
Mise en place en 1999 d'une nouvelle base de l'indice des prix (base 1998)	INSEE	achevé en 2000	
Calculs et publications de séries rétropolées ou prolongées	INSEE	en cours	Prévu en 2002
Amélioration du traitement des effets qualité lors des remplacements de produits	INSEE	en cours	Permanent
Amélioration des calculs de pondération des variétés et de leur sélection	INSEE	en cours	Permanent
Amélioration de la répartition de l'échantillon par formes de vente	INSEE	en cours	Permanent
Utilisation de données scannées pour des études méthodologiques	INSEE	en cours	Permanent
Affinement des méthodes de traitement des données collectées de façon centralisée	INSEE	en cours	Permanent
Rénovation du dispositif de collecte et de traitement des données (saisie portable, nouvelle organisation du travail en DR, nouvelle application régionale)	INSEE	en cours	Projet démarrant en 1998, échéance 2003

Publication mensuelle unique de l'IPC (raccourcir les délais de traitement pour supprimer l'étape de calcul d'un indice provisoire)	INSEE	en cours	En 2003 au plus tard
Enquête de comparaison spatiale de niveaux de prix (métropole et DOM)	INSEE avec une part de financement externe	reporté	Réorientation de la réflexion. Probable couplage avec l'opération PPA
Enquête de comparaison de niveaux de prix dans les capitales européennes (opération PPA)	INSEE, financement Eurostat	en cours	Opération annuelle déléguée à un pôle de compétence à la DR d'Île-de-France
Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages (EPCV) Indicateurs sociaux	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	permanent	trois fois par an
Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages (EPCV) Partie variable janvier 2001 : « vous et votre quartier »	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	Collecte réalisée Fichier final disponible en janvier 2002	La collecte a eu lieu d'avril à juin 2001 (report du à la surcharge de travail des DR en janvier). Les travaux de redressements ont été particulièrement complexes (extension aux quartiers des agglomérations de plus de 50 000 avec tirage à probabilités inégales, tirage des individus jeunes et adultes à probabilités inégales, passage de la référence RP 90 à la référence RP 99...)
Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages (EPCV) Partie variable mai 2001 : «comportements vis à vis de la santé»	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	Collecte réalisée à la date prévue Fichier final disponible en octobre 2001	
Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages (EPCV) Partie variable septembre 2001 : « les nouvelles technologies »	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	Collecte réalisée à la date prévue Fichier final disponible en janvier 2002	
Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages (EPCV) Partie variable mai 2002 : « pratiques culturelles et sportives »	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	reportée	L'enquête est reportée, sous certaines conditions, en octobre 2003.
Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages (EPCV) Partie variable octobre 2002 : « vie associative »	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	en préparation	

Enquête méthodologique « ménages complexes »	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	Collecte achevée en janvier 2000	
Enquête Budget de famille 2000	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	Collecte achevée en avril 2001, Travaux méthodolo giques en cours	La collecte a été décalée de 4 mois, afin d'en étaler la charge sur les années 2000-2001 Après l'apurement, la saisie des carnets, et la codification des dépenses et magasins, les travaux méthodologiques (redressements, imputations), très lourds dans une enquête de cette nature, souffrent en outre du départ non remplacé de la responsable de l'enquête. Ils ont donc pris du retard. Le fichier final devrait être disponible à l'été 2002
Enquête auprès des personnes fréquentant les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite (dite « sans domicile »), janvier-février 2001	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	Collecte achevée en février 2001, Première phase d'apurement achevée Deuxième phase d'apurement en cours	Afin de réaliser des premières exploitations dans des délais rapides (premières publications fin janvier 2002), les travaux d'apurement ont été scindés en deux phases. Le fichier devrait donc être finalisé en avril 2002
Enquête santé, septembre 2002- septembre 2003	INSEE – Division Conditions de vie des ménages	En prépa- ration	Enquête présentée dans le cadre de la formation « santé-protection sociale »
Enquête Loyers et Charges rénovée (capisée)	INSEE	Reporté	Prévu initialement en 1999
Rénovation du calcul de l'indice des loyers	INSEE division Logement	Commencé fin 2000	Interrompu en 2002 (mutation du responsable)
Indice de prix des logements	INSEE Notaires	En cours	Publication au BMS depuis avril 2000
Statistiques judiciaires mineurs			
Panel des mineurs	S/D SED et DPJJ	En cours	Expérimentation en 2003 pour une généralisation en 2004-2005
Tableau de bord	SD/SED		Opération permanente
Statistiques judiciaires civiles			
Exploitation traditionnelle du répertoire général civil	S/D SED	-	Noyau dur. Opération permanente. Restitution des données sur l'activité des juridictions civiles au cours de l'année les 15/1, 15/4, 15/7 et 15/11.

Tableaux de bord des juridictions civiles	S/D SED	En cours	Opération nouvelle (prioritaire). Implantation achevée dans les cours d'appel, en cours dans les TGI et les CPH.
Suivi détaillé des affaires civiles	S/D SED	En cours	Opération nouvelle.. Implantation achevée dans les cours d'appel, en cours dans les TGI et les CPH.
Répertoire des tribunaux de commerce	S/D SED	-	Opération permanente
Cadre des TASS et des tribunaux des pensions	S/D SED	-	Opération permanente
Acquisitions de la nationalité française	S/D SED	-	Opération permanente.
Pacte Civil de Solidarité	SD/SED		Opération permanente. Doit être enrichie en 2003.
L'aide juridictionnelle	SD/SED		Opération permanente
Conciliateurs de justice	DSJ	-	Dispositif géré par la Direction des services judiciaires
Statistiques judiciaires pénales			
Cadres traditionnels du parquet	S/D SED	En cours	Noyau dur. Automatisation de la production achevée dans les parquets. Adaptation pour l'évaluation de la LOPJ.
Nouveau suivi des politiques pénales	S/D SED	En cours	Opération nouvelle. Production expérimentale d'un suivi détaillé par nature d'affaires des orientations données par les parquets aux affaires reçues et d'une analyse de la délinquance transmise aux parquets. Enrichissement prévu en 2003.
Répertoire de l'instruction	SD/SED		Opération permanente Révision en cours pour améliorer sa qualité et l'adapter aux nouvelles lois
Enquêtes auprès des associations	SD/SED et SADJPV	En cours	Labellisation de logiciels de gestion pour les associations, intégrant des modules statistiques pour la Chancellerie
Statistiques judiciaires pénitentiaires			
Fichier national des détenus	SD/SED et DAP		Réécriture de la chaîne d'exploitation statistique du fichier national des détenus